



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente de la culture

Le jeudi 16 mars 2000 — N° 26

Consultation générale sur le rapport sur la mise
en oeuvre de la Loi sur le Conseil des aînés (3)

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
880, autoroute Dufferin-Montmorency, bureau 195
Québec, Qc
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des
commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de la culture

Le jeudi 16 mars 2000

Table des matières

Directive du président sur la participation d'un ministre aux travaux d'une commission parlementaire lorsque cette participation n'est pas expressément prévue par le règlement ou par un ordre de l'Assemblée	1
Auditions	2
Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ)	2
Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec (RIOPFQ)	8
Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT)	14
Conseil consultatif des aînés et aînées de l'Est-du-Québec	19

Intervenants

M. Matthias Rioux, président
M. Marc Boulianne, président suppléant

Mme Madeleine Bélanger
M. Léandre Dion
M. Jean-Paul Bergeron
M. Pierre-Étienne Laporte

- * M. François Legault, FADOQ
- * Mme Nicole T. Moir, idem
- * M. Richard Sarrasin, RIOPFQ
- * Mme Suzanne Meek-Lavallée, idem
- * Mme Aline Sauvageau, CRDAT
- * M. Guy Lemire, idem
- * M. Gaston Guy, Conseil consultatif des aînés et aînées de l'Est-du-Québec

- * Témoins interrogés par les membres de la commission

Le jeudi 16 mars 2000

**Consultation générale sur le rapport sur la mise
en oeuvre de la Loi sur le Conseil des aînés**

(Quinze heures trente-neuf minutes)

Le Président (M. Rioux): Chers collègues, je déclare la séance ouverte et je rappelle le mandat de la commission. Je déclare la séance ouverte et notre mandat d'aujourd'hui, c'est, conformément aux articles 20 et 21 de la Loi du Conseil des aînés, de tenir des consultations publiques sur le rapport sur la mise en oeuvre de la Loi sur le Conseil des aînés.

M. le secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

• (15 h 40) •

Le Secrétaire: Oui, M. le Président. Mme Bélanger (Mégantic-Compton) remplace M. Cusano (Viau).

**Directive du président sur la participation
d'un ministre aux travaux d'une commission
parlementaire lorsque cette participation
n'est pas expressément prévue par le règlement
ou par un ordre de l'Assemblée**

Le Président (M. Rioux): M. le président, même avec un léger retard, avant d'entreprendre les auditions, je tiens ici à apporter des précisions relativement au consentement qui a été donné mardi dernier concernant la participation de la ministre responsable des Aînés aux travaux de la commission. Je m'excuse à l'avance d'avoir à prendre une ou deux minutes, mais il faut clarifier une question de pratique parlementaire.

Le sujet étant important, il est, à mon avis, essentiel qu'une décision soit consignée au *Journal des débats* afin que le précédent que nous avons établi ne fasse pas jurisprudence. Une question de démarche prudentielle. En effet, il est très rare qu'un membre de l'Exécutif participe aux travaux d'une commission parlementaire lorsque la participation du ministre n'est pas expressément prévue par un ordre de la Chambre ou par le fait des quelques rares articles du règlement qui prévoient une telle participation.

Alors, contrairement au règlement d'avant 1984, lequel prévoyait qu'un ministre était membre de plein droit d'une commission parlementaire, bien, l'esprit de la réforme de 1984 a voulu que les ministres ne soient membres des commissions parlementaires qu'à des occasions très précises, l'objectif étant de marquer davantage l'indépendance du pouvoir législatif par rapport au pouvoir exécutif, de donner un sens réel au contrôle parlementaire sur l'action gouvernementale et d'éviter — comme le disait le président de l'Assemblée de l'époque, M. Richard Guay — donc que les ministres soient en quelque sorte en conflit d'intérêts où le contrôlé est aussi le contrôleur. Ce qui conduisait M. Guay à conclure, et je cite: «Dorénavant,

les ministres ne feront plus automatiquement partie d'une commission. Ils seront membres d'une commission si l'Assemblée en décide ainsi, lorsqu'on confiera un mandat à une commission venant de l'Assemblée.»

Le principe de base est très simple, au fond, chers amis, c'est que, étant exclu, au départ, de la composition de toute commission, ce n'est que dans certaines circonstances précises et limitées que le règlement permet à un ministre de se joindre temporairement à celles-ci. Par ailleurs, dans tous les cas où sa présence est requise, le règlement le prévoit explicitement et expressément. Il s'agit des articles 124, 125, 261, 275, 287, 300 et 302. Par ailleurs, il faut noter que le nouveau règlement — il faut le rappeler — a donné aux ministres la possibilité de se faire entendre comme témoins dans le cadre de l'examen d'une affaire ou par une commission — à l'article 163, c'est très clair — et en contrepartie, la commission, elle, a obtenu le pouvoir de convoquer un ministre à l'article 164. Ainsi, la ministre aurait par exemple pu être entendue au début et à la fin de nos travaux et laisser le loisir aux membres de la commission d'utiliser le maximum de temps qui était à leur disposition. Il va donc de soi que l'article 132 du règlement, qui porte sur la participation de députés non membres d'une commission, alors, on aura compris que cet article ne s'applique qu'à des membres ordinaires mais non aux membres du Conseil des ministres.

Dans le cas qui nous occupe, soit l'étude prévue aux articles 20 et 21 de notre loi, comme je viens de l'indiquer, la Loi sur le Conseil des aînés, d'un rapport quinquennal produit par ce même Conseil, il est très clair qu'il s'agit d'un mandat dont l'organisation relève exclusivement de la commission compétente et que la ministre n'étant pas membre de la commission ne peut prendre part aux travaux que de manière exceptionnelle ou encore avec le consentement unanime des membres. J'espère donc que cette décision et que ces précisions que j'apporte aujourd'hui vont contribuer à empêcher que se répète ce genre de précédent qui va à l'encontre de l'esprit et de la lettre de notre règlement. Alors, comme président, j'ai cru bon d'apporter ces quelques précisions, étant donné qu'on ne voudrait pas tomber dans les méandres qui nous empêchent de fonctionner normalement et en tout respect de notre règlement. J'invite donc les représentants...

Mme Bélanger: M. le Président, si vous me permettez...

Le Président (M. Rioux): S'il vous plaît.

Mme Bélanger: Je tiens à vous remercier de cette précision. D'ailleurs, quand la ministre des Affaires

municipales a demandé l'autorisation pour participer aux débats, nous avons consenti, mais, moi, j'avais spécifié par contre que c'était inhabituel que l'Exécutif participe à un mandat d'initiative dans une commission, étant donné qu'ils ne sont pas membres d'aucune commission. Alors, que vous précisiez qu'il n'y aura pas de jurisprudence, je pense que je vous félicite pour cette initiative.

Auditions

Le Président (M. Rioux): Je rappelle strictement le règlement, madame, et je suis là pour l'administrer. Alors, j'invite donc les représentants de l'organisme à prendre place. Nous avons devant nous nos interlocuteurs. Je vous rappelle qu'on a une période de 30 minutes et suivra une période de questions de 15 minutes des représentants du parti au pouvoir et 15 minutes des représentants des partis de l'opposition. Alors, nous vous écoutons avec plaisir et j'aimerais que, c'est M. Legault, M. François Legault — vous avez un nom poétique — vous nous présentiez, dis-je bien, la personne qui vous accompagne.

Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ)

M. Legault (François): Oui. Eh bien, voici, je vous présente la directrice générale de la Fédération de l'âge d'or du Québec, Mme Nicole Moir, qui m'accompagne.

Avant de débiter le mémoire ici, je dois vous dire qu'il y a un addenda qui vous a été remis il y a quelques minutes, je crois, qui pourra être inséré à la page 4, après le premier paragraphe. Merci.

Alors, quelques mots sur la FADOQ. Voilà 30 ans, des personnes à la retraite ont senti le besoin de se regrouper pour contrer l'isolement et l'inactivité dans lesquels ce nouvel état les plongeait. Depuis lors, ce besoin ne s'est jamais démenti, puisque aujourd'hui la Fédération de l'âge d'or du Québec — FADOQ — compte près de 280 000 personnes âgées de 50 ans et plus, et ce, à travers un réseau présent dans 16 régions du Québec et 900 clubs locaux.

L'une des grandes réalisations de la FADOQ est sans doute d'avoir su procurer aux aînés les moyens d'agir sur leur propre destinée, que ce soit par la pratique d'un loisir, d'une activité physique ou en concourant au bien-être des personnes âgées de leur communauté par la mise en place de programmes et de services propres à maintenir et à améliorer leur qualité de vie.

Les domaines d'intervention ont été aussi diversifiés que peuvent l'être les préoccupations d'une population qui représente près de trois générations: accessibilité des services de santé, soutien au logement, bonification du revenu, amélioration de mesures fiscales, mise en place de programmes d'éducation et de prévention, réalisation de projets intergénérationnels sont autant d'exemple à porter au crédit des aînés de la FADOQ. Très tôt cependant les administrateurs bénévoles du mouvement ont réalisé que leur action ne saurait être complète sans le

soutien de politiques et de programmes gouvernementaux coordonnés. C'est ainsi que, dès la fin des années soixante-dix, des voix de plus en plus nombreuses commencèrent à revendiquer la création d'un ministère des aînés. Pendant plus de 20 ans, les gouvernements qui se sont succédé à l'Assemblée nationale ont été réticents à envisager cette mise en place. Les travaux du groupe d'experts sur les personnes âgées en 1991, qui ont abouti à la publication du rapport Pelletier, ont su non seulement révéler l'ampleur des besoins de la population vieillissante mais démontrer le bien-fondé d'un organisme public voué à la cause des aînés. La FADOQ a appuyé la création du Conseil des aînés et en recommande toujours le maintien.

Pourquoi un Conseil des aînés? Aux fins de la consultation actuelle, le Conseil des aînés a déposé un rapport dans lequel il fait état des travaux divers qu'il a réalisés en huit ans de mandat. Il ne souligne pas suffisamment, à notre avis, l'utilité que représentent pour des associations comme la nôtre des avis comme celui sur les abus exercés à l'égard des personnes aînées ou des études comme celle sur la réalité des aînés québécois.

Bien que la FADOQ ait, en 30 ans, développé différentes positions et porté à l'attention des acteurs politiques et sociaux le fruit de ses réflexions quant au bien-être de la population âgée québécoise, la provenance diversifiée dont sont issus les membres du Conseil et l'accès aux données que possèdent plusieurs ministères sur la situation des personnes âgées apportent une analyse essentielle aux débats entourant le vieillissement de la population. Dans ce contexte, que certains qualifient de préoccupant, il serait curieux que le ministre des Relations avec les citoyens se prive d'un tel potentiel et, par le fait même, prive les organismes regroupant des aînés de bénéficier d'une telle source de références. Malgré toute la bonne volonté des bénévoles aînés oeuvrant au sein de nos organisations, nous ne pouvons pas toujours, alors que nous sommes occupés à offrir des services ou à mettre en place des activités, avoir le recul nécessaire pour évaluer les changements qui surviennent au sein de la population âgée. Or, le Conseil a ce grand avantage de pouvoir le faire et d'alerter son ministre titulaire des conséquences que ces changements entraîneront.

On a trop longtemps, au Québec, fait semblant que le vieillissement de la population n'aurait pas de répercussions sur la société tout entière et qu'il n'amènerait pas pour les personnes qui font partie de ces générations des modifications profondes. Alors que de nombreux indices nous démontrent que les aînés risquent d'être cloués au pilori par le seul fait qu'ils constituent une portion importante de la population québécoise, il n'est que raisonnable de leur donner un forum public où ils auront la possibilité de démontrer la valeur de leurs actions et l'apport essentiel qu'ils représentent pour la société.

● (15 h 50) ●

Les raisons qui ont mené à la création du Conseil des aînés en 1992 sont tout aussi valables qu'elles l'étaient alors, sinon plus. De nouvelles réalités sociales comme la précarité du travail chez les personnes de 50 ans, l'impact du nombre de personnes de 80 ans et plus sur les services

de soutien à domicile, l'approvisionnement des nouvelles technologies par les aînés, pour ne nommer que celles-là, méritent que le gouvernement puisse compter sur l'avis éclairé de personnes qui ont pour mandat de les étudier et d'explorer des pistes de solution afin que les aînés puissent eux aussi participer à la vie collective et contribuer au développement de notre société.

S'en donner les moyens. Eh bien, les travaux qui attendent le Conseil des aînés sont nombreux et touchent des cultures et des domaines variés. Pour les assumer, nous croyons qu'il est nécessaire que la composition du Conseil continue de refléter le tissu humain dont il est issu. Des hommes et des femmes qui ont en commun d'appartenir aux générations dites aînées malgré les origines diverses et portant avec eux des réalités régionales différentes sont, à n'en pas douter, un atout majeur pour cerner la situation des aînés d'aujourd'hui et de demain. D'ailleurs, l'expérience a démontré que la consultation d'organismes provinciaux regroupant des aînés constitue une méthode de nomination qui a fait ses preuves.

De plus, l'alternance qu'a instaurée la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration dans le renouvellement des mandats des membres du Conseil nous prouve l'importance qu'il accorde à la nécessaire continuité des activités de cet organisme et nous encourageons la ministre responsable des Aînés à poursuivre en ce sens.

Et dans l'addenda. Outre la composition et le mode de nomination, le Conseil pourrait également utiliser des travaux des tables régionales qui ont été mises en place par le Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées et qui, pour la plupart, demeurent encore. Ce serait, à n'en pas douter, une source appréciable d'expertise et d'expérience qui ne ferait qu'augmenter les antennes que le Conseil possède déjà en région. D'ailleurs, celui-ci pourrait fort bien coordonner le travail qui en découle.

Il apparaît tout aussi important d'assurer le Conseil de ressources humaines et financières qui aiderait ses membres à réaliser leur mandat. N'oublions pas que la plupart des membres votants agissent de manière bénévole et peuvent difficilement mener à terme des dossiers dont l'ampleur n'est plus à démontrer sans le support d'un secrétariat stable et d'un financement permettant la réalisation de recherches et d'études auxquelles sont appelés à collaborer différents experts.

Et la reconduction entière de la loi. À la lumière de propos qui précèdent, vous comprendrez que la FADOQ appuie fermement la reconduction de la Loi sur le Conseil des aînés. Nous ne saurions cependant clore cet avis sans aborder la recommandation que suggèrent les membres du Conseil visant le retrait de la Loi sur le Conseil des aînés des articles 20 et 21 qui prévoient la production et l'étude, à tous les cinq ans, d'un rapport sur la mise en oeuvre de ladite loi.

Les membres du Conseil s'appuient sur le fait que divers comités se sont, au fil des ans, penchés sur la pertinence de maintenir les différents organismes publics et que cette façon de faire se maintiendra probablement dans le futur pour démontrer l'inutilité de ces articles.

Permettez-nous de nous inscrire en faux sur cette question. Nous voyons plutôt, dans le maintien des articles 20 et 21, l'assurance que les travaux du Conseil des aînés seront portés régulièrement à l'attention du public et des membres de l'Assemblée nationale sans être dilués parmi les nombreux rapports que produisent les organismes publics. D'ailleurs, la tenue actuelle de la commission de la culture sur le rapport sur la mise en oeuvre de la Loi sur le Conseil des aînés n'en est-elle pas la démonstration? Nous y voyons là également une excellente façon de réviser régulièrement les mandats qui pourraient être dévolus au Conseil et de les ajuster à la réalité sans cesse en mouvement de la situation des aînés.

Enfin, cet exercice n'est pas futile puisqu'il permet aux membres du Conseil de recevoir l'avis des associations d'aînés, d'entendre leurs préoccupations et peut-être même de découvrir de nouvelles solutions. Je vous remercie de votre attention.

Le Président (M. Rioux): Merci beaucoup, M. Legault, de votre mémoire, et c'était très clair. Vous vous exprimez de façon limpide et, ce qui me plaît, c'est qu'on sent que vous souhaitiez que des structures régionales soient maintenues, que les comités qui ont été créés pendant l'Année internationale des aînés soient maintenus, parce qu'il y a là une expertise, dites-vous, qui pourrait nous aider dans l'avenir non seulement dans notre réflexion, mais pour guider le Conseil comme spécialistes, au fond, qui ont à donner des avis au gouvernement. M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Dion: Oui, M. le Président. Je joindrai ma voix à la vôtre pour souligner la pertinence des propos que nous venons d'entendre, et saluer en même temps, M. le président de la FADOQ, c'est ça, et Mme la directrice générale de la Fédération de l'âge d'or.

Alors, je voudrais vous dire simplement que, en tant que député de Saint-Hyacinthe, je suis très fier de la FADOQ de mon coin, Richelieu—Yamaska, qui est très dynamique et qui fait un travail extraordinaire dans le milieu, et cela me rassure. Parce que, vous savez, je suis très préoccupé par le fait que la FADOQ, le rôle qu'elle joue dans la société... Il y a deux rôles distincts très importants: un qui est d'éviter l'isolement et la solitude qui est le lot souvent des personnes retraitées qui n'ont pas le milieu de travail pour entrer en relation avec l'ensemble de la société, et ça, c'est souvent un choc très difficile à supporter. Et, de ce côté-là, je trouve que l'âge d'or, la FADOQ, fait un travail extraordinaire; et, deuxièmement, pour prendre la défense des gens du milieu et jouer un rôle aussi important dans les loisirs.

Mais les gens de l'âge d'or, de la FADOQ, chez nous, sont aussi très préoccupés de la place qu'occupent les aînés dans la société, dans la vie culturelle, dans la vie sociale et, pourquoi pas, dans la vie politique. On sait qu'il y a énormément de personnes de l'âge d'or qui sont des maires dans nos paroisses et qui occupent des rangs très importants et qui permettent de faire profiter de leur sagesse leurs concitoyens.

J'ai quand même une préoccupation précise que vous n'avez pas abordée dans votre rapport, et c'est logique, parce que ce n'était pas dans la question, mais je voudrais vous demander peut-être un petit commentaire là-dessus. Je suis préoccupé par le fait qu'il n'y a pas actuellement au Québec, malgré qu'on en discute depuis de nombreuses années, de mécanisme d'encadrement et de surveillance des résidences pour personnes âgées, et ça me préoccupe beaucoup. J'aimerais avoir votre opinion là-dessus.

Le Président (M. Rioux): M. Legault.

M. Legault (François): Eh bien, voici, on a quelque chose à dire là-dessus, et je vais laisser Mme Moir vous en parler, car nous avons un programme actuellement concernant les résidences d'ainés.

Le Président (M. Rioux): Mme Moir.

Mme T. Moir (Nicole): La Fédération a mis en place, par un projet-pilote — en ce moment, on finit le projet-pilote — d'un programme qui s'appelle Les roses d'or, qui est un programme d'appréciation des résidences privées pour aînés. Ce programme-là, à toutes fins pratiques, est prêt. C'est un programme clé en main pour les régions qui voudront se donner ce programme-là. C'est un programme qui, déjà, on le sait, après un an — un an du cycle complet, parce que... l'implantation jusqu'à la production du bottin au niveau d'une région, et ça s'est fait dans trois régions de façon complète, donc: Laval, la région de Saguenay—Lac-Saint-Jean—Chibougamau—Chapais et aussi l'Estrée, où il y a un bottin de produit, pour la région, des résidences qui ont obtenu une ou deux roses d'or. Puis là, je ne rentrerai pas dans les détails, parce qu'on va être ici jusqu'à demain matin. Mais ce programme-là devrait s'étendre à trois régions qui ont demandé de l'avoir dans leur région et devrait, dans les prochaines années, s'étendre à tout le Québec.

C'est une préoccupation d'assez longue date chez nous, parce qu'on reçoit plein d'appels concernant: Dans quelle résidence ma mère peut aller? Puis comment je sais que c'est une bonne résidence? Puis on est allé chercher des partenaires qui sont les régies régionales, les CLSC, le Protecteur du citoyen, la curatelle publique, donc, les municipalités aussi dans les comités aviseurs au niveau provincial et régionaux.

Le Président (M. Rioux): Alors, le député de Saint-Hyacinthe, vous avez encore une petite question? Allez, allez, monsieur.

● (16 heures) ●

M. Dion: Juste un petit détail, pour faire préciser un point, parce que je ne peux que vous féliciter pour le programme de roses d'or, qui est extraordinaire. Mais j'ai une préoccupation. Si, à long terme, le programme d'éducation, tel le Rose d'or, est sans doute ce qu'il y a de plus efficace, dans l'immédiat et afin d'éviter que certaines personnes qui ne sont pas tellement préoccupées

pour s'améliorer, mais veulent faire des profits rapides, peut-être, viennent ternir l'image de l'ensemble des résidences d'accueil, est-ce qu'il ne serait pas nécessaire qu'il y ait une loi qui rende obligatoire un certain nombre de normes?

Le Président (M. Rioux): Pour être plus simple, là, puis plus direct encore que le député de Saint-Hyacinthe... Parce que, moi, j'ai des préoccupations de cet ordre-là parce qu'on en a fermé, des foyers, dans notre coin, nous autres. Parce qu'il y a des exploiters qui utilisent les personnes âgées à des fins de bénéfices qui n'ont pas leur raison d'être, et c'est pour ça que j'appuie fortement ce que le député vient de dire. Il faudrait que les Roses d'or soient efficaces aussi.

M. Legault (François): Ce que vous venez de dire, c'est assez difficile d'application pour un groupement comme la FADOQ, pour une bonne raison qu'on ne peut pas jouer à la police. C'est dommage, là, mais c'est ça. On n'est pas structuré pour ça. Reste quand même que le fait d'implanter quelque chose qui va aller chercher l'appréciation des résidences privées, bien à ce moment-là je pense que seulement ça va être quand même un point qui va permettre à plusieurs d'entre elles de s'améliorer. C'est sûr qu'on ne pourra pas corriger les gens qui vont faire des abus, mais, ça, ça sera peut-être à d'autres instances que nous d'y voir.

Le Président (M. Rioux): Bien. M. le député d'Iberville.

M. Bergeron: Merci, M. le Président. M. Legault, Mme Moir, merci de votre présence ici. M. Legault, dans la lecture de votre mémoire, vous dites que l'une des grandes réalisations de la FADOQ — c'est en page 2 — est sans doute d'avoir su procurer aux aînés les moyens d'agir sur leur propre destinée, O.K., donc en brisant l'isolement et, disons, en concourant au bien-être des personnes âgées de leur communauté.

Un peu plus loin, en page 3, vous parlez que les personnes âgées ont un apport essentiel dans la société, ce que je ne nie pas et vraiment pas. Mais ma question est concernant cet apport essentiel là. On s'est fait dire récemment dans le cadre de cette commission que nous étions à l'ère de l'intergénérationnel, et c'est par rapport à l'héritage que vous détenez. Vous avez dit que vous aviez 280 000 membres, 900 groupes ou associations.

M. Legault (François): Neuf cents clubs.

M. Bergeron: Donc, ça correspond à tout un bagage, à tout un héritage. Et il faut que cet héritage-là soit légué aux générations qui viennent. Est-ce que vous avez des projets concernant cet intergénérationnel-là, cette façon de communiquer aux générations montantes, disons, tout le bagage dont vous disposez?

Le Président (M. Rioux): M. Legault.

M. Legault (François): Je peux ajouter qu'actuellement il se fait, à l'intérieur des régions et des clubs, des visites dans les écoles pour que des aînés aillent témoigner de leur vie. Je l'ai fait moi-même, et il y en a plusieurs autres qui l'ont fait aussi. Mais ce qui, en fait, je pense, pourrait aller encore plus loin là-dedans, c'est que j'ai eu le privilège et le plaisir d'assister au Sommet du Québec et de la jeunesse, il y a une quinzaine, à l'effet que les aînés pourraient agir comme mentors vis-à-vis les jeunes, par exemple, qui veulent aller sur le marché du travail, se permettre, nous, par exemple en tant qu'employeurs aînés, d'aider des jeunes à pouvoir apprendre leur métier sur place. Mais là ça va prendre l'aide gouvernementale à l'effet d'instaurer des mécanismes qui pourraient permettre à des aînés justement de côtoyer les jeunes au niveau des emplois, pour éviter le décrochage scolaire, par exemple. C'était très important. Ça avait été soulevé à ce moment-là, et puis j'étais d'accord.

Le Président (M. Rioux): Très bien. Oui.

M. Bergeron: Mais, justement, ce que vous avez soumis, disons, dans votre réponse, des activités ponctuelles, comme vous avez parlé de visites des écoles, vous avez parlé de mentorat, vous avez parlé d'instaurer des mécanismes, ne croyez-vous pas pertinent, dans une société qui vieillit — et c'est que le nombre de personnes âgées va aller en augmentant jusqu'au milieu du prochain siècle, parce que nous sommes encore au XXe — qu'il n'y aurait pas lieu d'avoir une action articulée, une action cohérente et qu'il y ait quelqu'un qui se penche sur ce sujet-là, l'intergénérationnel? Dans votre mémoire que vous avez lu, vous avez dit que le Conseil des aînés à l'occasion donnait des avis. Et là je me demande: Est-ce que ce serait la FADOQ, le Conseil des aînés — j'aimerais vous entendre là-dessus — qui pourrait produire un document, qui pourrait orienter l'action à venir concernant l'intergénérationnel?

Le Président (M. Rioux): M. Legault...

M. Legault (François): Je demanderais...

Le Président (M. Rioux): Pouvez-vous nous ramasser une belle réponse rapide, là, vous ou votre collègue?

M. Legault (François): D'accord, mais je demanderais à Mme Moir de répondre à ça.

Le Président (M. Rioux): Très bien.

M. Legault (François): Je pourrais peut-être rajouter un peu après.

Mme T. Moir (Nicole): En 1994, lors de l'Année internationale de la famille, la FADOQ a eu un vaste projet qui s'appelait Complice en action, où on a impliqué d'autres organismes d'aînés. Ma crainte, c'était

que ça soit un feu de paille puis que, après l'Année internationale de la famille, oups! tout retombe. Sauf que, le terme «intergénérationnel», on a réussi à le mettre sur la carte et aussi à en faire la promotion. Quand M. Legault parle du Sommet, on est revenu avec des propositions. Quand vous dites: C'est ponctuel. Oui, il y a des activités qui sont ponctuelles, mais tout l'aspect intergénérationnel, d'ailleurs, vous le savez, il y a un organisme qui s'appelle Le Pont entre les générations, avec Jacques de Grandmaison, donc tout cet aspect-là est quand même discuté par la grande majorité des organismes. Et je pense que c'est là, quand on dit qu'on a besoin d'un Conseil des aînés, que ce soit la FADOQ, que ce soit l'AQDR, que ce soit l'AREQ, ou les retraités du gouvernement du Québec, qu'il y ait un catalyseur, un organisme qui soit capable pas nécessairement de tout préparer mais de prendre et de relancer dans la société. Ce serait peut-être un mécanisme intéressant.

Le Président (M. Rioux): Merci. Alors, je vais maintenant passer la parole à Mme la députée de Mégantic-Compton.

Mme Bélanger: Alors, merci, M. le Président. Bienvenue, M. Legault, Mme Moir. Évidemment que vous avez un mémoire qui est très intéressant. Moi, je suis dans un comté rural où j'ai à peu près 50 clubs d'âge d'or, dont chacun des clubs ne fait pas partie de la FADOQ, me disent-ils, parce que ça coûte trop cher. Est-ce que vous pouvez me dire ce que ça coûte pour un club d'âge d'or local? Vous dites que vous avez 900 clubs locaux. Moi, chez nous, j'en ai 50 déjà, puis c'est juste un comté, puis il y a 125 comtés. Alors, il doit y en avoir plusieurs qui ne font pas partie de votre association. Est-ce que la raison majeure de cette non-participation à la FADOQ, c'est le coût?

Le Président (M. Rioux): La cotisation syndicale.

Mme Bélanger: La cotisation syndicale.

M. Legault (François): Alors, en fait, remarquez bien que je vais laisser à votre jugement le fait de savoir si c'est trop élevé ou pas. Vous savez que nous avons trois...

Le Président (M. Rioux): C'est combien, la cotisation?

M. Legault (François): Bien, c'est parce qu'on a trois paliers, c'est ça que je voulais expliquer.

Le Président (M. Rioux): Ah bon.

M. Legault (François): Il y a les clubs — si on prend notre exemple à nous — qui vont charger, par exemple, 5 \$ pour être membre pour l'année. Et puis ensuite la région, dont la FADOQ en fait partie, va charger 3 \$ par année.

Mme Bélanger: Sur le 5 \$?

M. Legault (François): Ça fait 8 \$, annuel. Et la FADOQ provinciale charge 5 \$. Ce qui veut dire que dans l'ensemble la cotisation est de 13 \$ à 15 \$, ça dépend des régions.

Le Président (M. Rioux): Vous n'égorgez pas le monde.

M. Legault (François): Et puis je pense que, là, ça doit être tellement cher. On fournit un revue gratuitement cinq fois par année avec ça.

Une voix: *Virage.*

M. Legault (François): Le *Virage*, il est fourni gratuitement aux 280 000 membres, et puis ça coûte 13 \$ par année. Alors, c'est à vous de me dire si c'est trop cher ou pas assez cher.

Mme Bélanger: Bon. Écoutez, ce n'est pas moi qui confirme... C'est ce qu'on me dit.

● (16 h 10) ●

M. Legault (François): Non, mais en fait je réponds à une question parce que... C'est bon que vous l'ayez posée, cette question-là, madame, parce que, quand j'entends des choses semblables, ça me dépasse, parce que ça coûte à peine 1 \$ par mois pour faire partie de la FADOQ.

Mme Bélanger: Alors, moi, je voudrais revenir sur les résidences privées clandestines. Vous avez participé à la Commission de la protection des droits de la personne et de la jeunesse la semaine dernière, je crois, et on a parlé de la protection des aînés, parce qu'avec les reportages que nous avons vus dans les 15 derniers jours c'est assez désolant. Alors, quelqu'un est arrivé en disant qu'il y aurait possibilité de faire une loi pour protéger les aînés, et vous dites: «No way», protéger les aînés, non merci, alors on va parler en français. Parce que vous pensez que ça créerait un ghetto, un... comment vous avez dit ça?

M. Legault (François): Un infantilisme.

Mme Bélanger: Une infantilisation.

M. Legault (François): C'est ça, ça infantilise les aînés.

Mme Bélanger: Bien, regardez, là, je veux bien croire que les personnes âgées en forme comme vous... Moi, j'en vois beaucoup dans les clubs de l'âge d'or qui ont une performance extraordinaire, ils font des activités, ils font des voyages. Je pense que ces personnes-là n'ont peut-être pas besoin de loi pour les protéger, ça c'est évident. Mais, quand on voit les reportages que nous avons vus la semaine dernière et qu'on voit que des

personnes sont abusées physiquement, verbalement et de toutes façons, monétairement, ne croyez-vous pas que le ministère de la Santé et des Services sociaux devrait prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter la loi, qui existe déjà sur les services sociaux, évidemment, mais par contre exiger que les propriétaires de ces résidences...

Parce qu'on sait que les propriétaires de résidences qui ont moins de 10 patients n'ont aucune norme à suivre. C'est plus facile d'ouvrir une résidence pour personnes âgées de 10 personnes et moins que d'ouvrir un dépanneur. C'est moins réglementé. Alors, ne croyez-vous pas qu'une loi qui obligerait que ces gens-là demandent un permis, le ministère vérifie si la maison respecte les normes de sécurité, faire inspecter la bâtisse par la Régie du bâtiment, puis tout ça, est-ce que vous ne croyez pas que ces personnes-là seraient protégées davantage? Parce que vous dites que vous ne pouvez pas faire la police puis aller visiter... L'initiative des Roses d'or, ça, je trouve ça fantastique, vous l'avez fait dans l'Estrie et vous en avez reconnu plusieurs qui ont été gradués. Mais par contre il y en a beaucoup qui... Comme vous dites, vous ne pouvez pas faire la police, puis, moi, je pense qu'une loi pourrait protéger ces gens-là qui sont très vulnérables.

Le Président (M. Rioux): Question claire, réponse claire.

M. Legault (François): La question est très claire. Je vais laisser Mme Moir répondre à ça et peut-être que je rajouterai par la suite.

Mme T. Moir (Nicole): Mais il y a déjà plein de lois, vous le dites vous-même. Si on appliquait les lois qui existent. Ce qu'on a demandé lors de la commission, c'est que tous les employés qui travaillent dans des résidences, quelle qu'en soit la grosseur, devraient être formés. Puis vous avez tout à fait raison de dire que c'est plus facile d'ouvrir un dépanneur. Il y a plus de lois concernant un dépanneur que de recevoir dans sa maison quatre ou cinq personnes âgées.

Puis ce matin, un des exemples — parce que j'étais dans le dossier Rose d'or — qui était donné, c'est: Oui, mais, quand quelqu'un a élevé une famille, il peut aussi s'occuper de personnes âgées. Bien, moi, je m'excuse, je suis mère de famille, j'ai eu à m'occuper de coupures, et, bon, des enfants qui s'assommaient, mais je n'ai jamais été obligée de savoir le RCR, la réanimation — je ne sais pas comment ça s'appelle, là — en tout cas les techniques de réanimation. Mais, quand on s'occupe de personnes âgées, il faut au moins avoir ça comme minimum, puis ce n'est pas exigé en ce moment. Alors, les 10 résidents et plus sont beaucoup plus normés. Il y a plein de lois. Ce qu'on a vu dans les médias, c'est toute la question des CHSLD. Il y a plein de lois qui les protègent, mais elles ne sont pas appliquées.

Pourquoi mettre une loi qui va toucher tous les aînés qui sont encore capables? Ce n'est quand même pas le gros pourcentage qui n'est plus capable, qui a perdu son

autonomie. Puis il y a des lois qui les protègent, mais il faudrait les appliquer.

Le Président (M. Rioux): Courte question, Mme la députée de Mégantic-Compton, et vous pourrez continuer, M. Legault.

Mme Bélanger: Oui. Bon, j'aimerais revenir à votre mémoire, à la page 4 de 5. Vous dites que l'alternance qu'a instaurée le ministre des Relations avec les citoyens dans le renouvellement des mandats des membres du Conseil — on parle du Conseil des aînés, évidemment — nous prouve l'importance qu'il accorde à la nécessaire continuité des activités de cet organisme, et nous encourageons la ministre responsable des Aînés à poursuivre en ce sens. Alors, pourquoi vous rajoutez, là... Est-ce que le Conseil des aînés est dirigé par le ministre responsable des Relations avec les citoyens ou par la ministre responsable des Aînés?

Mme T. Moir (Nicole): Remarquez qu'avec tous les changements qu'il y a eu dernièrement on ne le sait plus. Le Conseil des aînés, ça a été quand le ministre qui était responsable des Citoyens l'a mis en place.

Mme Bélanger: On sait que ça a changé cinq fois de ministre puis...

Mme T. Moir (Nicole): Voilà. Et ce qu'on dit, c'est qu'en ce moment il y a la ministre des Aînés. Le Conseil des aînés est proche de la ministre des Aînés, bien que la ministre continue en ce sens d'établir ce mécanisme de...

Mme Bélanger: Mais est-ce que vous préférez avoir le ministre responsable des Relations avec les citoyens ou si vous préférez que ça soit la ministre responsable des Aînés qui prenne le Conseil des aînés sous sa tutelle?

Mme T. Moir (Nicole): Le ministre responsable des citoyens d'alors qui a mis ça en place était en même temps le ministre responsable des Aînés. C'est dans les changements, là... puis c'est pour ça que je vous dis, bon: Est-ce que le ministre responsable des Citoyens a encore quelque chose à y voir? Je ne le sais pas. On est ici, en commission de la culture, en plus.

Mme Bélanger: Ministre responsable des Aînés n'a rien à voir?

Mme T. Moir (Nicole): Moi, je pense qu'il n'avait plus rien à y voir.

Le Président (M. Rioux): Non, le ministre de tutelle, c'est le ministre responsable des Aînés.

Mme T. Moir (Nicole): C'est ça.

Le Président (M. Rioux): C'est sûr. De tutelle du Conseil.

Mme Bélanger: Bon, vous me dites que le ministre responsable des Relations avec les citoyens n'a pas de responsabilités face au Conseil des aînés.

Le Président (M. Rioux): Non.

Mme Bélanger: C'est la ministre responsable des Aînés.

Le Président (M. Rioux): Voilà.

Mme Bélanger: Ça va.

Le Président (M. Rioux): Alors, M. Legault, je sais que vous brûlez de faire une petite intervention. Je vous laisse quelques secondes, et ça sera tout.

M. Legault (François): En fait, ce que j'ai à dire, c'était l'avant-dernière question, pour répondre à Mme la députée. C'est que c'est vrai que le programme de Rose d'or, on vient de l'implanter, mais il est appelé à être amélioré aussi à l'usage. Mais il reste quand même que, nous, nous ne touchons pas les CHSLD. Puis, quand on regarde actuellement les problèmes qui se passent au niveau du bien-être des aînés à l'intérieur de ces maisons-là, je me demande, moi, s'il n'y aurait pas lieu, vu que c'est des organismes paragouvernementaux, ces maisons-là, que le gouvernement mette en place de la réglementation pour pouvoir donner aux aînés un minimum de soins. Parce que, si vous vous rappelez justement ce que vous faisiez allusion de ce qu'on a présenté le mémoire la semaine dernière, c'est que dans les CHSLD ils donnent entre 65 % à 68 % des soins qu'ils devraient donner, mais la balance ce n'est pas nous. La Rose d'or n'a pas d'affaire, nous autres, aux maisons subventionnées. Alors, c'est pourquoi on est malheureusement impuissant. Mais pour les autres, j'espère que le programme Rose d'or va prendre de l'ampleur à un point tel qu'on pourra essayer d'aller dans le sens que vous parlez.

Le Président (M. Rioux): On le souhaite tous pour la protection et la sécurité de nos aînés.

M. Legault (François): C'est ça.

Le Président (M. Rioux): Alors, M. François Legault et Mme Moir, merci beaucoup d'être venus, c'était très intéressant. Je sais qu'on pourrait prolonger encore longtemps la discussion, mais les bonnes choses sont courtes. Merci.

M. Legault (François): Merci de nous avoir entendus.

Le Président (M. Rioux): Au revoir. Alors, j'invite maintenant le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec à prendre place. M. Sarrasin, si vous voulez vous installer. Et je vais vous demander, M. Sarrasin, de nous présenter la dame qui vous accompagne.

Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec (RIOPFQ)

M. Sarrasin (Richard): Merci, M. le Président. J'aimerais me présenter un peu mieux. Je suis évidemment Richard Sarrasin. Je suis président du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec et je suis membre de l'Ordre des travailleurs sociaux. Je viens des Cantons-de-l'Est. Enfin, je suis délégué de l'Association des centres de services sociaux au Regroupement. Ma compagne, Mme Suzanne Meek-Lavallée est la vice-présidente de notre regroupement. Elle est membre, elle aussi, de l'Ordre des travailleurs sociaux et elle est présidente de la Maison des grands-parents de Ste-Foy et déléguée par cet organisme au RIO.

Le Président (M. Rioux): Mais, M. Sarrasin, vous avez plusieurs chapeaux, si je comprends bien. Mais là, aujourd'hui, vous avez le chapeau du Regroupement.

M. Sarrasin (Richard): Oui, M. le Président.

Le Président (M. Rioux): Bon, c'est clair. Très bien. On vous écoute.

M. Sarrasin (Richard): Alors, voici. Vous avez vu dans notre avant-propos qu'on veut tout d'abord vous parler de notre organisme, pourquoi on désire présenter un mémoire à votre commission, notre intérêt pour les personnes âgées et les activités que nous avons poursuivies au cours des dernières années concernant les citoyens âgés, enfin, certaines recommandations quant à la mise en oeuvre de la Loi sur le Conseil des aînés.

Alors, madame et messieurs de la commission de la culture, le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec et le Carrefour des affaires familiales sont deux entités qui marchent côte à côte. Le Regroupement a été créé en février 1983, incorporé en mai 1984 et se donnait les buts suivants: regrouper les organismes familiaux et les organismes à intérêt familial; effectuer toute recherche concernant la famille; informer ses membres et leur fournir de la documentation; et agir auprès de pouvoirs publics et des médias pour promouvoir les intérêts des familles.

● (16 h 20) ●

Il compte environ 75 à 76 organismes membres dont plusieurs de nature nationale. À ce moment-là, on veut parler, par exemple, d'un organisme qui s'appelle Parents-Secours, il y a plusieurs endroits dans le Québec où ils ont, pas des succursales, mais un genre de filiales, des ordres professionnels, on compte aussi des ordres professionnels, conseillers d'orientation, des travailleurs sociaux, des organismes parapublics ou publics sont au nombre de sûrement... tels que des CLSC, ainsi que des organisations familiales, régionales et locales. Son siège social est à Montréal. Son conseil d'administration est formé de neuf membres élus par l'assemblée générale des organisations membres.

Les individus peuvent aussi rallier le Regroupement en devenant membres du Carrefour des affaires familiales, qui, lui, a été créé en octobre 1986 et incorporé en novembre 1991. Le Carrefour des affaires familiales a pour mission de rejoindre toutes les personnes intéressées aux affaires familiales et de leur permettre de se réunir pour pousser librement leur réflexion sur un thème donné. Ainsi, plus d'une centaine de déjeuners-croissants, depuis la création du Carrefour, ont été organisés sur des questions sociales et familiales, et près de 500 conférenciers et animateurs spécialisés sont venus livrer leurs travaux lors de ces rencontres. Un bon nombre de ces sessions — dont on retrouvera dans ce mémoire les invitations — concernaient les personnes âgées, surtout au cours de la dernière année désignée par l'ONU Année internationale des aînés. Voici donc une belle description de ce que sont le Regroupement pour une politique familiale au Québec et le Carrefour des affaires familiales.

Pourquoi maintenant veut-on présenter un mémoire aujourd'hui? Les raisons qui motivent le Regroupement à présenter un mémoire au Secrétariat des commissions relèvent du fait que la personne âgée est, pour lui, le Regroupement, un membre de la famille. Plus que jamais et alors que le Regroupement se préoccupe beaucoup de Maisons des grands-parents en partance au Québec, le Regroupement compte sur l'apport du Conseil des aînés. Cet apport constitue un ensemble de données de différentes natures sur la vie économique, physique et sociale de l'aîné. La littérature du Conseil devient une base absolument nécessaire au travail à entreprendre auprès des aînés par notre organisme.

Par ailleurs, le grand nombre d'activités réalisées dans le domaine des personnes âgées au cours de la dernière année — et dont on retrouvera les objets de ces rencontres en annexe de ce mémoire — indiquent l'importance que le Regroupement accorde aux aînés. On présentera donc en première partie l'idéologie que le Regroupement soutient à l'égard des aînés et en deuxième partie le travail régulier qu'exécute le Regroupement auprès de la population plus âgée.

Les personnes âgées ont toujours été considérées par le Regroupement comme des membres de la famille. Déjà, peu après sa fondation en 1984, le Regroupement manifestait dans ses écrits, notamment au comité Champagne désigné par le gouvernement du Québec pour connaître le désir des Québécois d'avoir une politique familiale, la volonté d'inclure les aînés au sein de la famille. Cette conviction, on la retrouve surtout tout au long des études que le Regroupement poursuivait lors des discussions sur les trois plans d'action gouvernementaux déposés en matière familiale dans les années 1989 à 1997. En 1990, l'un des membres du conseil d'administration était délégué à l'organisation naissante de la première Maison des grands-parents du Québec, la Maison des grands-parents de Villeray, à Montréal.

Encore aujourd'hui cette Maison et le Regroupement travaillent de concert pour l'implication sociale des aînés. Ainsi, tout au court de l'Année internationale des personnes âgées, un comité conjoint appelé Partenariat-aînés

1999, composé de membres du conseil d'administration du Regroupement et de la Maison des grands-parents de Villeray, organisa, durant cette dernière année, une série de conférences sur les aînés. On retrouvera les titres de ces conférences dans l'énumération des activités tenues par le Regroupement durant l'Année internationale des personnes âgées.

L'attention que porte le Regroupement à la Maison des grands-parents de Villeray, il le porte aussi à la Maison des grands-parents de Sherbrooke, créée en juin 1998, ainsi qu'à la Maison des grands-parents de Sainte-Foy — dont la présidente est près de moi — fondée à l'automne 1998. Deux membres du conseil d'administration du Regroupement siègent ainsi à l'une et à l'autre des Maisons citées.

Le 6 décembre dernier, le Regroupement présentait au Bureau québécois de l'année internationale des personnes âgées un mémoire sur quelques enjeux relatifs à la qualité de vie des aînés, enjeux que les activités de l'année internationale lui avaient principalement inspirés, tels l'autonomie de la personne aînée et sa pleine participation à la vie civique, le revenu et la fiscalité, la santé et le transport, l'emploi et le travail communautaire, la qualité de vie des personnes aînées. Enfin, l'intérêt du Regroupement envers les aînés s'est concrétisé par la nomination en février 1998 d'un de ses membres de son conseil d'administration au Conseil des aînés du Québec — en l'occurrence, je suis le représentant désigné au Conseil des aînés.

Alors, les activités que le Regroupement a poursuivies au cours des dernières années pour cette catégorie de citoyens, voici les invitations annoncées publiquement et envoyées par le Regroupement à quelques centaines de personnes intéressées par la question concernant les aînés: d'abord, Les aînés et la politique familiale, en décembre 1997; Le maintien à domicile des personnes âgées, en septembre 1998; L'aîné dans la société: un sage, le 26 janvier, on l'a repris le 23 février, on l'a repris de nouveau le 9 mars 1999; Malaises sociaux et vieillissement, 30 mars et 27 avril; La cinquantaine, mai 1999; Les grands-parents et les adolescents, en septembre 1999; La créativité des aînés, en septembre et octobre 1999; Les grands-parents au sein de la famille, en novembre 1999...

Le Président (M. Rioux): Il vous reste cinq minutes.

M. Sarrasin (Richard): Alors, j'en arrive aux recommandations. Le premier point serait une nomination de la présidence. L'article 3 de la loi mentionne bien que les membres du Conseil sont nommés par le gouvernement. L'article 4 précise que, sur recommandation du ministre, le gouvernement désigne un vice-président parmi les membres ayant droit de vote. Nous croyons qu'il devait y avoir un article spécifique sur la présidence du Conseil, comme on en fait mention dans la loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance. Cet article pourrait être le suivant: Le gouvernement désigne parmi les membres du Conseil un président.

Ajout à l'article 3 d'un membre n'ayant pas droit de vote. Il nous apparaît que la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, Mme Nicole Léger, doit être membre du Conseil. Les raisons pour ce faire sont longuement élaborées dans la première partie de ce mémoire où l'on parle de la famille et de l'aîné comme membre de la famille.

L'alternance des mandats des administrateurs votants du Conseil. Afin de favoriser une alternance dans la nomination de ces administrateurs votants ainsi qu'une continuité dans le fonctionnement du Conseil, nous suggérons que, dans l'année consécutive à la fin des travaux de la commission de la culture ayant trait à l'objet ici en cause, le processus de nomination des membres du Conseil et la fin des mandats des deux administrateurs votants soient les suivants — je pense que ce n'est pas nécessaire d'énumérer, vous l'avez par écrit.

À l'article 3, membres. Nous acceptons la définition donnée par la loi à l'article 3. Nous aimerions toutefois exprimer notre avis quant à la provenance de membres de milieux patronaux, syndicaux ou de membres atteints de certains handicaps. Il ne nous apparaît pas pertinent, pour le moment du moins, de faire appel à la nomination spécifique de membres représentatifs de ces milieux. Peut-être consentirions-nous à ce que, parmi les deux personnes choisies provenant des usagers de services de santé et services sociaux, tel que préconisé à la première version de la loi, l'une d'elles ait un handicap. Cependant, les autres critères, tels l'intérêt envers les aînés et leur implication à la cause des aînés, devraient être prioritaires.

Responsabilité du Conseil. Le Conseil, à notre avis, a pour principale fonction la responsabilité de se préoccuper du phénomène du vieillissement, de promouvoir les droits des personnes aînées, de veiller à l'épanouissement personnel de ces personnes ainsi qu'à leur insertion sociale, de conseiller le ministre sur toute question qui concerne le vieil âge, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.

L'article 12, Secrétariat. Il faudrait écrire, semble-t-il, le Secrétariat du Conseil des aînés tout au long plutôt que le Secrétariat du Conseil pour éviter toute confusion avec le Secrétariat des aînés, autre organisme indépendant légalement du Conseil des aînés. L'appellation pourrait être Bureau du Conseil.

● (16 h 30) ●

Bien que les articles 22 et 23 n'apparaissent pas dans nos commentaires que vous avez reçus il y a quelques semaines, nous aimerions vous faire part que, concernant l'article 22, nous souhaitons tout simplement sa disparition, puisqu'il était tout à fait circonstanciel, et, à l'article 23, nous suggérons d'établir la concordance factuelle en désignant la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et responsable des aînés, Mme Louise Harel.

Conclusion. À notre avis, le Conseil des aînés est d'une nécessité indispensable. Il est le seul organisme gouvernemental ayant une représentativité du monde des aînés du Québec. Son rôle auprès de l'État permet à ce

dernier de mieux connaître les besoins des personnes âgées, leur condition physique, leur possibilité d'adaptation sociale et leur apport possible à la vie civique.

Au cours de la dernière année, vouée aux aînés par l'Organisation des Nations unies, le Conseil des aînés a particulièrement été de grande utilité en s'associant au Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées. Ces deux organismes ont parcouru le Québec, et les réactions des milieux visités nous indiquent l'immense satisfaction des groupes d'aînés envers, entre autres, le Conseil des aînés.

Les publications du Conseil sur la situation des aînés au Québec sont d'une importance majeure pour la connaissance du phénomène du vieillissement au Québec et par la suite des actions à entreprendre pour permettre à cette population aînée de poursuivre un apport positif à la vie civique de la communauté québécoise. Madame, messieurs de la commission, je vous remercie.

Le Président (M. Rioux): Merci beaucoup, M. Sarrasin. Savez-vous ce qui me plaît dans votre document? C'est qu'il est pointu, il propose des choses très précises en termes d'amendements, et ça, c'est éclairant pour les membres de la commission, et on vous en remercie. M. le député de Frontenac.

M. Boulianne: Merci, M. le Président. Alors, bienvenue, M. Sarrasin, Mme Meek. Moi aussi, je trouve ça intéressant. Je vous félicite pour votre position, c'est très clair en ce qui a trait au Conseil des aînés.

Il y a autre chose aussi. Moi, j'ai appris des choses. Je ne connaissais pas, d'abord, le Regroupement inter-organismes ni non plus la Maison des grands-parents, le Carrefour des affaires familiales. Alors donc, je pense que c'est extrêmement intéressant, on a appris des choses, et votre position est très bien exprimée.

Vous dites que vous avez comme rôle d'agir auprès des pouvoirs publics et des médias pour promouvoir les intérêts de la famille. Est-ce que vous avez une structure spéciale? Puis est-ce que vous êtes écoutés quand vous avez des avis?

Le Président (M. Rioux): M. Sarrasin.

M. Sarrasin (Richard): Merci. Évidemment, la journée d'aujourd'hui le prouve. Nos membres ont décidé de présenter un mémoire à votre commission, et ça a été entériné évidemment par l'assemblée générale, et nous venons vous proposer ce mémoire.

Mais il faut dire que, depuis pratiquement le début, en 1983, nous avons toujours agi en état de collaboration avec le pouvoir et le gouvernement du Québec. M. Champagne a été un des premiers commissaires, si on remonte dans le temps un peu, et nous avons fait le tour de la province de Québec, pratiquement, avec lui, parce que, chaque fois qu'il se présentait dans une des 13 régions où on l'envoyait pour voir si les citoyens et les citoyennes voulaient une politique de la famille, nous faisons le tour avec lui, mais la veille, pour amener les

groupes familiaux de la région à aller voir M. Champagne et à lui dire: Vous savez ce que vous avez à dire demain. Alors, on a toujours été en étroites relations. On a assisté à la création du Secrétariat à la famille, à toute la structure gouvernementale qui a été mise en place par... je n'oserais pas dire les différents gouvernements mais les gouvernements du Québec. Et nous avons participé aux trois plans d'action, nos membres ont été très actifs. Je pense qu'il devait y avoir 400 ou 500 propositions dans ces différents plans d'action. Alors, on a voulu que le Québec se donne une structure gouvernementale très forte pour pouvoir réaliser par la suite un contenu à une politique de la famille. Parce que, si on était parti avec des petits bouts de politique, ça n'aurait pas marché. Mais là on a une structure solide au Québec et on en est très heureux. Ce n'est jamais fini, une politique de la famille, mais elle est bien partie.

M. Boulianne: J'aurais une autre question, M. le Président. Vous dites qu'on peut aussi rallier, faire partie, devenir membre du Carrefour des affaires familiales. Il y a sûrement des critères. Est-ce que j'ai bien compris, à la fin, vous avez des réserves sur certains critères?

M. Sarrasin (Richard): Moi, ce que je peux vous dire sur ça, c'est que c'est aussi bête que ça, mais toute personne intéressée à avoir au Québec une politique de la famille peut faire partie du Carrefour. Le Regroupement lui-même, ce sont des organismes, tant publics — comme je le mentionnais tout à l'heure, il y a plusieurs fédérations, il y a plusieurs organismes, il y a les CLSC, qui sont des organismes publics pratiquement — et des organismes aussi familiaux, locaux, qui sont sur le même pied lorsqu'on est en assemblée générale. Deux délégués par organisme forment l'assemblée générale des membres. Si vous en avez 80, vous avez à peu près 160 délégués. On voulait permettre aux personnes... Il y a des personnes qui ne font partie d'organisations et qui veulent dire quelque chose sur la politique de la famille au Québec, alors elles peuvent faire partie du Carrefour. Ça coûte quelque chose comme 5 \$ ou 10 \$, ou quelque chose comme ça, par année.

Le Président (M. Rioux): M. le député d'Iberville.

M. Boulianne: Merci, monsieur.

M. Bergeron: Merci, M. le Président. Alors, M. Sarrasin, Mme Lavallée, merci de votre présence ici. M. Sarrasin, vous êtes président de l'Association des centres jeunesse du Québec? Oui? C'est vous, ça?

M. Sarrasin (Richard): Non, je suis délégué de l'Association des centres jeunesse du Québec au Regroupement.

M. Bergeron: Bon. Écoutez, non, c'était un aparté. Écoutez, je me suis découvert une passion pour l'intergénérationnel lors de cette commission parlementaire, et, à

vous entendre, vous en faites de l'intergénérationnel. Mais, vous savez, l'intergénérationnel a aussi, comment dire, des risques. À faire vivre ensemble, cohabiter ensemble des générations, il y a toute la question des abus, toute la question de la violence qui, à mon sens, est une question lancinante dans notre société. Et c'est qu'il y a un transfert, à mon sens. C'est que, en fin de compte, lorsqu'il y a abus, la personne qui devrait être protecteur de la personne âgée se retrouve abuseur puis la personne âgée devient abusée. J'aimerais, disons, connaître votre position face à tout ça et voir s'il y a des actions concrètes, sociétalement parlant — parce qu'on parle de regroupement inter-organismes — qui sont entreprises par votre organisation pour contrer ces abus-là, cette violence-là face à ces citoyens vulnérables.

Le Président (M. Rioux): M. Sarrasin.

M. Sarrasin (Richard): Merci. Je dirais qu'un des moyens qu'on a entrepris et qu'on continue à entreprendre, c'est la création de maisons de grands-parents. Ce sont des aînés, en général. Et, pour vous parler de ce qui se passe dans une maison de grands-parents qui se préoccupent de jeunes, l'intergénération, etc., ma compagne, ici, Mme Suzanne Meek-Lavallée, présidente de la Maison de Sainte-Foy. Il y en a, à ma connaissance, seulement trois légalement formées. Il y en a peut-être d'autres, je les oublie, mais c'est les trois principales. Alors, je vais demander à Mme Lavallée de vous expliquer ce qu'ils font ici, à Sainte-Foy.

Le Président (M. Rioux): Alors, Mme Lavallée on vous écoute.

Mme Meek-Lavallée (Suzanne): Merci beaucoup. Alors, je suis présidente de la Maison de la famille des grands-parents de Sainte-Foy. C'est un projet intergénérationnel qui veut établir des contacts entre les différentes classes de la société. À l'heure actuelle, nous le faisons par voie d'activités qui permettent des contacts vraiment harmonieux entre chacun. Et, à date, les activités que nous avons chez nous, à la Maison des grands-parents de Sainte-Foy, par exemple, l'aide aux devoirs qui se différencie peut-être de ce qui se fait dans les écoles, ce qui est très bien, on n'a rien contre ça...

Mais, chez nous, ce qu'on veut donner aux enfants, c'est cet accueil qu'ils n'ont plus, souvent, à la maison, d'arriver après la classe et d'avoir des personnes qui les attendent, un bon goûter: Qu'est-ce que tu as fait aujourd'hui? ça, c'est quelque chose d'absolument unique. Il faut voir comment les enfants sont heureux et comment on leur apporte un peu de bonheur, à ces enfants-là.

Le Président (M. Rioux): En autant qu'ils font leurs devoirs. Il n'y a pas la télévision puis le Nintendo.

Mme Meek-Lavallée (Suzanne): Non, non, on est bien organisés.

Le Président (M. Rioux): Chez vous, c'est sérieux.

Mme Meek-Lavallée (Suzanne): Chaque enfant a un petit coin avec un aîné qui voit à ce que les devoirs soient faits. Et ce qui est aussi important que les devoirs, c'est le contact de l'aîné avec l'enfant, de sorte que, dans la vie, s'il a des mauvais coups, il dira: Bien, j'ai eu dans ma vie quelqu'un qui a été près de moi, qui m'a aidé et qui m'a apporté quelque chose de plus. C'est un des buts vraiment poursuivis chez nous, à la Maison des grands-parents de Sainte-Foy.

En ce qui concerne évidemment l'abus physique, c'est sûr qu'on n'a pas de moyens précis d'aller toucher à ça, mais, indirectement, cette maison se veut une maison d'accueil où tous et chacun peuvent venir à n'importe quel moment de la journée. Ce n'est pas ouvert le soir, sauf le dimanche soir. Et nous avons l'impression que certains aînés vont venir chez nous pour nous parler de ce qui se passe ou s'ils ont des difficultés particulières. Je pense que c'est un endroit où on pourra aussi à notre façon détecter et aider les aînés qui sont abusés et qui n'ont personne à qui s'adresser, chez nous.

C'est l'accueil, chez nous, qui vraiment spécifie notre maison, là où on va trouver quelqu'un qui va être attentif, qui va être prêt à vous aider et à vous écouter. On m'a dit, moi, déjà, que certains aînés vont venir parce qu'ils veulent rencontrer d'autres personnes et discuter avec nous. Ce n'est pas un objectif précis actuellement, mais on croit que, d'une certaine façon, on pourra peut-être aussi arriver à être un agent de détection pour les personnes qui sont abusées dans notre milieu.

● (16 h 40) ●

Le Président (M. Rioux): Merci, Mme Lavallée, merci infiniment. Nous allons maintenant céder la parole à Mme la députée de Mégantic-Compton.

Mme Bélanger: Merci, M. le Président. Bienvenue, M. Sarrasin et Mme Meek-Lavallée. J'ai lu votre mémoire avec beaucoup d'attention et, comme le disait le président, il est très pointu puis il y a beaucoup de recommandations pour améliorer la Loi sur le Conseil des aînés, qui, j'espère, seront suivies quand on apportera des amendements à la loi.

Mais, moi, j'aimerais vous parler de la nomination de la présidence. Vous soulignez dans votre première recommandation que l'article 3 de la loi mentionne que les membres du Conseil sont nommés par le gouvernement et qu'à l'article suivant sur recommandation du ministre, le gouvernement désigne un vice-président parmi les membres ayant droit de vote. Et vous terminez en disant que le gouvernement devrait également désigner parmi les membres du Conseil un président.

Pourquoi le président devrait-il être nommé également par le gouvernement? Puis pourquoi le poste de président ne serait-il pas voté parmi les membres votants, compte tenu que le vice-président et les membres sont déjà désignés par le gouvernement? Peut-être qu'un peu plus de démocratie puis un peu plus d'indépendance du président, ça pourrait...

Le Président (M. Rioux): Alors, M. Sarrasin...

Mme Bélanger: ...ça donnerait plus de liberté au Conseil des aînés. Qu'est-ce que vous pensez de ça?

Le Président (M. Rioux): Alors, justifiez votre recommandation, M. Sarrasin.

Mme Bélanger: Vous ne trouvez pas qu'il y a beaucoup de membres qui sont nommés par le gouvernement?

M. Sarrasin (Richard): Vous me posez une bonne question. Les gens qui ont travaillé sur notre mémoire ont pensé, je dirais, automatiquement comme le Conseil de la famille et de l'enfance, où c'est bien noté que la présidente est nommée par le gouvernement. Alors, on a tout simplement dit: Bien, pourquoi, nous, ce n'est pas indiqué pour le Conseil des aînés? Mais une...

Mme Bélanger: Étant donné que tous les membres votants sont nommés par le gouvernement, pourquoi les membres votants ne nommeraient pas le...

M. Sarrasin (Richard): Non, les membres non votants.

Mme Bélanger: Bien, vous dites qu'ils sont tous nommés par le gouvernement.

M. Sarrasin (Richard): Ah oui! Oui, oui.

Mme Bélanger: La loi mentionne que les membres du Conseil sont nommés par le gouvernement et qu'à l'article suivant...

M. Sarrasin (Richard): Oui, vous avez raison.

Mme Bélanger: ...le gouvernement nomme le vice-président. Puis là vous demandez qu'il nomme aussi le président. Alors, il me semble que, si le président avait une certaine indépendance, nommé par le Conseil, ça...

Le Président (M. Rioux): Élu parmi les pairs.

Mme Bélanger: Élu parmi ses pairs, les 12 membres votants, là, qu'on nomme un président parmi ces membres-là, que ça soit ses pairs qui le nomment.

M. Sarrasin (Richard): Oui, ça peut un jour devenir une réalité. Mais, comme je vous disais, pour le moment, nous étions satisfaits des présidents. J'en ai connu deux, là, depuis que je suis moi-même au Conseil des aînés. Et ce qu'on trouvait qui était drôle, c'est qu'on ne parlait pas de la personne présidente ou... Alors, on a dit: Comment ça se fait qu'on ne marque pas la présidence? Mais on n'a pas pensé à ce que vous dites.

Mme Bélanger: De faire nommer le président par ses pairs.

Le Président (M. Rioux): La suggestion...

M. Sarrasin (Richard): Ça peut être, à un moment donné, revu.

Le Président (M. Rioux): Alors, vous reprenez la suggestion de la députée de Mégantic-Compton, M. Sarrasin?

M. Sarrasin (Richard): Bien, oui.

Le Président (M. Rioux): Vous la trouvez pas mal, finalement.

M. Sarrasin (Richard): Oui.

Le Président (M. Rioux): Bon. Alors, Mme la députée, continuez, s'il vous plaît.

Mme Bélanger: Votre quatrième recommandation, c'est que vous exprimez beaucoup de réticence à l'égard des membres qui sont nommés et qui proviennent des milieux patronaux et syndicaux puis des membres qui sont atteints de certains handicaps. Pourquoi?

M. Sarrasin (Richard): Bon. On sait que les critères principaux pour le choix des membres, c'est des gens qui se préoccupent beaucoup des aînés d'abord, en partant, et ça, je pense que c'est primordial. Qu'on ait des représentants patronaux, syndicaux... Chez les aînés, les patrons, ils sont plus rares, ils sont de plus en plus rares et puis les syndiqués aussi de plus en plus rares, alors, personnellement, je ne sais pas qu'est-ce qui...

Mme Bélanger: M. Laberge était un aîné, quand il a quitté son poste.

M. Sarrasin (Richard): Oui, il était un aîné, mais il est... Alors, on ne voit pas, pour le moment, nous, en tout cas, excusez-moi, mais de s'embarrasser de représentants collectifs, de telle sorte que, là, on a des aînés qui veulent réellement faire quelque chose pour eux-mêmes et pour leur...

Une voix: ...

M. Sarrasin (Richard): Oui. De telle sorte qu'on n'est pas un organisme de loisirs, on ne peut pas dire, comme la FADOQ, qu'on organise des choses. On est plutôt dans le genre de groupes qui veulent que les aînés continuent à vivre pleinement leur vie et à apporter à la société, comme ils l'ont fait durant 25, 30 ans, 40 ans, 50 ans. Alors, vous le savez, c'est rendu à 45 ans qu'on devient pratiquement dans la catégorie de ceux qu'on ne recherche plus trop pour le travail. Mais ces gens-là ont une expérience extraordinaire et peuvent, comme on vient

de le mentionner, être des mentors pour les plus jeunes. Alors, pour répondre à votre question, moi, je pense que, pour le moment en tout cas, on ne voit pas qu'on ait des représentants d'organisations genre patronales, syndicales.

Mme Bélanger: Dans une autre veine, je vois que vous êtes très soucieux du bien-être des aînés. Puis vous avez vu comme nous autres, dans les dernières semaines, les reportages assez désolants face à certains traitements que les aînés reçoivent dans certaines institutions publiques et même privées évidemment. Alors, d'après vous, si l'État devait définir des normes institutionnelles de vie décente à respecter pour tous les établissements d'hébergement des personnes âgées, quels principaux critères devraient figurer? Et, le cas échéant, quels mécanismes de surveillance devraient être mis en place?

Le Président (M. Rioux): M. Sarrasin.

M. Sarrasin (Richard): Merci. C'est toute une question. Mais tout à l'heure, à une autre commission, le Conseil des aînés a présenté un mémoire sur l'exploitation des personnes aînées, et, dans les questions qu'on a posées à la présidente, elle a répondu, je trouve, d'une façon bien pointue: On ne veut pas d'une loi pour protéger les aînés. Nous non plus, comme la FADOQ vient de le dire.

Mme Bélanger: Vous non plus?

M. Sarrasin (Richard): Nous non plus. On pense qu'on est assez vieux, assez matures, pas trop fous encore, pour pouvoir, à partir des lois existantes, ne pas être traités comme des enfants qui retombent en... En tout cas.

Mme Bélanger: Mais, M. Sarrasin, je vous arrête là. Si tous les aînés, jusqu'à leur mort — 91, 96, 97 ans, on en voit même de 100 ans — étaient aussi beaux et lucides et intelligents, comme vous, on n'aurait pas besoin d'une loi pour les protéger. C'est sûr que ce n'est pas pour ces personnes-là qu'on demande d'avoir une loi pour protéger, ce sont les personnes les plus vulnérables, les personnes qui souffrent de démence mentale, qui souffrent d'Alzheimer ou des personnes qui n'ont pas de famille, qui n'ont personne d'autre pour s'occuper d'eux que le gouvernement, par une loi assez sévère pour ne pas permettre que n'importe qui, n'importe comment puisse prendre soin de ces personnes-là...

Le Président (M. Rioux): M. Sarrasin, vous avez deux minutes, max.

Mme Meek-Lavallée (Suzanne): Je peux répondre que justement...

Le Président (M. Rioux): Oui, allez, Mme Lavallée.

Mme Meek-Lavallée (Suzanne): ...cet après-midi, Mme la présidente du Conseil des aînés a bien démontré

que c'est par la sensibilisation du milieu, comme, par exemple, on a fait pour le port de la ceinture de sécurité et l'alcool au volant, qu'on peut arriver à sensibiliser assez la population pour que les abus dont on parle, on puisse être capable d'apporter une solution adéquate plus que par une loi.

Le Président (M. Rioux): M. Sarrasin, rapidement.

M. Sarrasin (Richard): Oui. Et, suite à ce que madame apporte, moi, je pense qu'on devrait, auprès du personnel qui travaille dans les... on appelle ça les CHLD, là...

Mme Meek-Lavallée (Suzanne): Une formation...

M. Sarrasin (Richard): Une formation pertinente. Et l'Ordre des infirmiers et infirmières, qui passait la semaine dernière aussi en audience, et les travailleurs sociaux eux-mêmes, en audience, ont dit qu'ils sont coincés souvent à cause du secret professionnel. Mais on sait que, présentement, les médecins, les travailleurs sociaux, certaines corporations, certains ordres, on étudie la possibilité que soit levé — si on peut l'appeler comme ça — le voile sur la question du secret professionnel quand on arrive devant des cas d'abus ou de personnes qui ont complètement... perdues un peu, Alzheimer et... Alors, on pourrait ouvrir, à ce moment-là. Parce qu'on sait qu'il y a des professionnels qui connaissent des cas tragiques mais qui ne peuvent pas pour le moment... Et il y a des travaux qui sont faits présentement.

● (16 h 50) ●

Le Président (M. Rioux): Alors, merci, M. Sarrasin et votre collègue. Je ne voudrais pas vous laisser partir sans vous le dire, j'ai accueilli avec beaucoup d'émotion tout à l'heure lorsque vous avez parlé de Maurice Champagne, qui, par la profondeur de ses réflexions et son action militante, je dirais, en faveur de la famille et des personnes âgées, a été d'un apport inestimable à l'élaboration des politiques du gouvernement de l'époque et tout ce qu'on a pu faire comme approfondissement depuis parce qu'il a été celui qui a tracé la voie finalement par son action tenace et acharnée. Alors, ça a été un des artisans qui ont déboulonné beaucoup de mythes. Et on peut lui rendre hommage aujourd'hui, je pense, l'occasion est belle, elle nous est fournie, donc on en profite. Alors, merci beaucoup.

M. Sarrasin (Richard): Merci beaucoup.

(Changement d'organisme)

Le Président (M. Boullianne): C'est bien. Nous allons reprendre les travaux. Alors, je demanderais à Mme Aline Sauvageau, présidente du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, de s'approcher.

Au nom de la commission, bienvenue, Mme Sauvageau. Vous avez 15 minutes pour présenter votre mémoire et nous présenter la personne qui vous accompagne. Allez-y.

**Conseil régional de développement
de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT)**

Mme Sauvageau (Aline): Oui. Je vous présente M. Guy Lemire, qui est directeur général du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le Président (M. Boulianne): Merci.

Mme Sauvageau (Aline): M. le Président, distingués membres de la commission, d'abord, merci de nous entendre. Nous, on vient de vivre, je pense, et tout le monde, une année internationale des personnes âgées. C'était enthousiasmant, motivant et riche en matière de sensibilisation aux préoccupations des personnes âgées. En Abitibi-Témiscamingue, cet événement aura permis à près de un millier de personnes âgées de s'exprimer sur leurs besoins et leurs préoccupations et, en même temps, il aura sensibilisé les leaders d'opinion quant aux intérêts et aux attentes des personnes âgées, en plus de stimuler la volonté de concertation des groupes organisés.

Dans cette foulée, le Conseil régional de développement a accepté de créer une table permanente des personnes âgées et a ajouté un poste pour ces personnes âgées à son conseil d'administration. Donc, la Table régionale des personnes âgées agit à titre de comité aviseur du Conseil régional de développement en ce qui concerne les préoccupations et la qualité de vie des personnes âgées et elle met surtout en oeuvre un plan d'action stratégique et nourrit les liens avec les tables locales, les institutions et les autres instances.

Permettez-moi ici de faire un aparté. Il est parfois bon de prendre toutes les instances possibles pour passer des messages. Je pense que la Table régionale des personnes âgées demande beaucoup au niveau des représentations, de l'animation, du secrétariat, etc. Donc, on demande à la ministre responsable des personnes âgées de financer en partie... Le Conseil régional de développement est très sensible et est prêt à financer une partie de ce commandé la table des aînés, mais on demande aussi à la ministre responsable de financer en partie ces tables régionales qui existent dans presque toutes les régions.

Pour en revenir à notre raison principale...

Le Président (M. Boulianne): Votre message est passé, madame.

Mme Sauvageau (Aline): Merci.

Le Président (M. Boulianne): Alors, vous êtes ici pour ça, d'ailleurs.

Mme Sauvageau (Aline): Pour en revenir à notre raison principale, les membres de la Table des aînés de l'Abitibi-Témiscamingue souhaitent vivement une interface au plan provincial afin de véhiculer et de discuter des préoccupations d'ordre national et de les faire cheminer auprès des instances appropriées.

Depuis un an, nous avons apprécié les collaborations, les avis et les travaux du Conseil des aînés. Nous pensons que cet organisme pourrait jouer un rôle plus important quant à la mobilisation des personnes âgées. Incidemment, plusieurs tables régionales semblent vouloir survivre à l'Année internationale des personnes âgées et se rassembler autour d'un Conseil national des aînés si le gouvernement et la société québécoise veulent bien confirmer le paragraphe 5° de l'article 14 de la Loi sur le Conseil des aînés: «Solliciter et recevoir des opinions et des recommandations de personnes âgées et d'organismes sur toute question relative aux personnes âgées.» Comme vous voyez, nous appuyons l'existence du Conseil des aînés et nous voulons même bonifier son rôle en tant qu'interface.

● (17 heures) ●

Les gens de l'Abitibi-Témiscamingue, comme ceux des autres régions, souhaitent être écoutés et sollicités par le Conseil québécois des aînés. Nous sommes conscients que plusieurs fédérations provinciales et regroupements nationaux tiennent compte des besoins des personnes âgées de tous les territoires, mais nous sommes convaincus que l'arrimage local-régional-national passe par une symbiose entre le Conseil des aînés et les tables régionales. De plus, une instance régionale comme notre Table permanente des aînés peut nourrir une réflexion et apporter une contribution très riche au conseil national puisqu'elle opère avec un regard horizontal, nuancé et global et qu'elle véhicule les préoccupations des aînés de tout âge et de toute provenance, autant rurale qu'urbaine. Toutefois, le Conseil doit avoir les moyens d'assumer un mandat de concertation au plan provincial. Ses élus, ses permanents doivent pouvoir se déplacer sur l'ensemble du territoire, fouiller des thématiques et faire circuler de l'information.

En clair, le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite que le gouvernement du Québec fournisse au Conseil des aînés les moyens raisonnables d'assumer le rôle confié en 1992. Quant à la forme, nous souhaitons des rencontres au plan national deux fois l'an avec les tables régionales et nous privilégions la visite d'élus et de permanents dans les régions pour garantir des échanges en profondeur et le transfert d'expériences. Vous comprenez donc que le Conseil régional a choisi de poursuivre avec vigueur et détermination les efforts consentis par les citoyennes et citoyens en faveur des personnes âgées. Nous souhaitons que le gouvernement québécois appuie concrètement les efforts du Conseil des aînés, qu'il impose par ailleurs des exigences de service et de concertation avec les forces vives des régions et enfin que les travaux amorcés par le Conseil des aînés et le Bureau québécois des personnes âgées se poursuivent pendant les prochaines années. Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Le Président (M. Boulianne): Merci beaucoup, Mme Sauvageau, c'est très clair, M. Lemire. M. le député Saint-Hyacinthe, vous avez des questions, alors, vous avez la parole.

M. Dion: Merci, M. le Président. J'ai des questions, mais avant j'aurais un petit commentaire à faire. D'abord, madame, je vous remercie beaucoup, je vous souhaite la bienvenue. J'ai trouvé très intéressant l'exposé que vous avez fait et je vous ai trouvé surtout d'une efficacité absolument exceptionnelle, madame, parce que vous avez au début demandé que Mme Harel pense à financer les conseils régionaux des aînés, et sitôt dit, sitôt fait. J'ai ici une déclaration de Mme la ministre dans laquelle elle octroie 250 000 \$ à la suite du budget au Conseil des aînés pour assurer le maintien des tables régionales de concertation des personnes âgées. Alors, madame, il va falloir que vous me disiez comment vous faites pour être aussi efficace parce que j'aurais besoin de ça parfois, moi, dans mon travail.

Mme Sauvageau (Aline): Je me promène dans les couloirs.

M. Dion: Oui, c'est ça. Et d'ailleurs j'ai la réaction ici du Conseil des aînés, qui mentionne que ces tables donnent aux aînés un lieu d'échange privilégié et qui se manifeste très contente de cette augmentation de budget qui va permettre en fait au Conseil des aînés de remplir mieux sa mission dans la société. D'ailleurs, j'ai lu dans un document ici, que vous avez soumis, qui est *Avis du conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue sur la Loi concernant le Conseil des aînés*, signé par Mme Aline Sauvageau, présidente, et avec copie conforme à Mme Yolande Desharnais, présidente de la Table de concertation des personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue. Alors, vous la rencontrez sans doute plus souvent que moi, je vous demanderais de la saluer très chaleureusement de ma part. C'était ma voisine quand j'avais 12 ans et alors c'est une dame que j'estime au plus haut point, c'est une grande dame. Et vous pouvez être sûr que je garde de ces jeunes années le souvenir le plus reconnaissant à son égard.

Et j'aimerais quand même vous poser une question qui déborde le cadre de votre présentation et qui rejoint ma préoccupation principale. C'est pour les aînés qui sont... pas le 80 % des aînés qui se débrouillent très bien tout seuls, mais ceux qui sont très dépendants. Il y a toujours une tranche qui sont très dépendants et qui généralement sont bien traités dans les maisons d'accueil, dans les résidences d'accueil, mieux en certains endroits, moins bien à d'autres. Certaines résidences d'accueil ternissent la réputation des autres par la façon dont ils traitent les aînés. Alors, la question que je me pose: Pensez-vous qu'il devrait y avoir un mécanisme qui encadre ces maisons d'accueil d'une façon ou de l'autre et qui assure la surveillance de ces résidences d'accueil?

Le Président (M. Boulianne): Alors, merci beaucoup, M. le député de Saint-Hyacinthe, de tous vos propos. Alors, Mme Sauvageau, vous avez la parole.

Mme Sauvageau (Aline): Les salutations à Mme Desharnais seront faites.

Pour répondre à votre question, je pense que, en Abitibi-Témiscamingue, on est très conscient aussi de ce que vous apportez et on s'est inscrit, comme Conseil régional de développement, dans la démarche de Rose d'or, de la FADOQ, qui nous représentait ici. Mais, en même temps qu'on s'est inscrit dans cette démarche, on disait: Oui, il y a des Rose d'or, mais à quand les épines de sapin, là? Oui, il y a des maisons qu'on peut reconnaître, mais il y en a aussi qu'on ne reconnaîtra pas puis peut-être qui vont continuer d'exister. Mais, d'un autre côté, on pense que le moyen qui va être mis en place par justement les Rose d'or va être un moyen incitatif intéressant pour que les gens, en général, soient vraiment informés où sont les bonnes maisons qui peuvent accueillir des personnes aînées.

M. Dion: Je vous remercie.

Le Président (M. Boulianne): Merci beaucoup, madame. M. le député de... Vous n'avez pas d'autres annonces à nous faire?

M. Dion: Pas d'autres annonces pour le moment.

Le Président (M. Boulianne): Je suis convaincu que, Mme Sauvageau, vous allez saluer Mme Desharnais au nom du député de Saint-Hyacinthe. Alors, M. le député d'Iberville, vous avez la parole.

M. Bergeron: Merci, M. le Président. Hélas, je n'ai pas d'annonces à faire, moi. Bienvenue, Mme Sauvageau.

Je vais rester très collé à votre texte. En dernière page, chère madame, vous dites: «Nous souhaitons que le gouvernement [...] impose [...] des exigences de services et de concertation avec les forces vives des régions.» Donc, vous me dites que ce n'est pas nécessairement facile, cette intégration-là, quand vous parlez d'imposition. Votre souhait, c'est d'imposer?

Le Président (M. Boulianne): Merci. Mme Sauvageau, allez-y.

Mme Sauvageau (Aline): Mon souhait est vraiment dans ce qu'on recommandait comme moyens, donc deux rencontres statutaires entre les régions et le Conseil des aînés, et c'est dans ce sens-là qu'on dit «impose», dans le sens que c'est statutaire et ça va être fait de façon organisée.

M. Bergeron: O.K. Merci. Vous êtes du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, mais cette intégration-là, à votre connaissance, est-ce que ça se fait dans les autres régions du Québec ou bien ce n'est typique qu'à la région de l'Abitibi-Témiscamingue, c'est particulier?

Le Président (M. Boulianne): Alors, Mme Sauvageau, si vous voulez répondre, s'il vous plaît.

Mme Sauvageau (Aline): Au niveau de la question, voulez-vous dire l'intégration au niveau de l'ensemble de concertation aînée en région ou concertation régions versus national?

M. Bergeron: C'est que vous intégrez des aînés dans votre Conseil régional...

Mme Sauvageau (Aline): Régional.

M. Bergeron: ...en Abitibi-Témiscamingue. Est-ce qu'il y a des expériences similaires dans les autres régions ou bien c'est unique chez vous, à votre connaissance?

Mme Sauvageau (Aline): À ma connaissance, je pense qu'il y a des actions similaires dans d'autres régions et en grande partie dues à l'Année internationale des aînés.

M. Bergeron: O.K. Finalement, vous dites: «Nous pensons que cet organisme — on est à la page 3 — pourrait jouer un rôle plus important quant à la mobilisation des personnes aînées.» Ça rejoint une de mes préoccupations. Moi, j'ai pour mon dire que les personnes aînées sont dépositaires d'un héritage immense. Il faut les mobiliser pour mieux servir. Est-ce que ma lecture des événements et ce que j'en fais dans votre texte, ça se rapproche? Est-ce que vous dites, à la mobilisation des personnes aînées, que vous aimeriez qu'il y ait davantage de participation, davantage d'implication, davantage de coresponsabilité, si je peux m'exprimer ainsi?

Le Président (M. Boulianne): Merci, M. le député. Alors, Mme Sauvageau.

Mme Sauvageau (Aline): Oui, c'est tout à fait ce que je dis et ce n'est pas nécessairement moi qui le dis, parce que lors, justement, de l'Année internationale des aînés on a fait une grande tournée en région des personnes aînées, et c'est les personnes aînées qui le disent qu'il devrait y avoir une mobilisation et vraiment un ensemble d'actions de coresponsabilité. Ça va faire partie du plan d'action d'ailleurs, quand on parlait de la table des aînés de notre région.

M. Bergeron: Est-ce que j'ai encore du temps?
• (17 h 10) •

Le Président (M. Boulianne): Vous avez encore 1 min 30 s, M. le député d'Iberville.

M. Bergeron: Merci. Et toute la problématique de l'intergénérationnel. Donc, toute cette question-là, d'héritage, j'en ai parlé assez souvent aux différents groupes. Est-ce que vous avez des actions précises chez vous, en Abitibi-Témiscamingue, qui font qu'il y a des échanges au niveau des générations?

Le Président (M. Boulianne): Mme Sauvageau.

Mme Sauvageau (Aline): À ce sujet, je vais laisser répondre le directeur général.

Le Président (M. Boulianne): Alors, si vous voulez vous identifier et répondre, M. Lemire.

M. Lemire (Guy): Oui, bonjour, je suis Guy Lemire. Effectivement, et ça, ça a été spontanément demandé par les personnes aînées au Forum: Est-ce qu'on peut faire quelque chose de mieux, de plus, avec les jeunes? Et, comme, nous, on avait créé un Forum régional jeunesse il y a deux, trois ans, bien avant le Sommet, il s'est créé tout de suite un lien de complicité entre les deux tables, et ça nous a donné tout de suite une indication qu'il y a un partage à la fois d'expériences, de vécu qui se fait spontanément entre les deux générations à travers, si vous voulez, un minimum de structures organisées, des canaux pour le faire, parce que ça prend, si vous voulez, un minimum de canaux pour que ces alliances-là réussissent.

Et, chez nous, les jeunes viennent de faire notamment une étude importante qu'ils ont rendu publique cette année et qui conclut que les jeunes ont absolument besoin d'une référence adulte, et, dans plusieurs cas, les aînés ont cette générosité puis cette disponibilité-là pour la réussir, cette alliance-là. Ce qu'on appelait avant le maître et l'artisan, grands-parents, plus jeunes, etc., donc il y a tout un terrain propice à ces alliances intergénérationnelles là, et, si on se met à l'écoute surtout des jeunes, ils sont bien prêts à le faire. Nos aînés sont mobilisés dans plein de batailles concrètes qu'ils nous ont traduites dans des plans d'action, mais sont très disponibles à cet appel-là, des jeunes.

Le Président (M. Boulianne): Merci beaucoup, M. Lemire. Trente secondes.

M. Bergeron: Oui. Vous avez parlé de ressources à un moment donné, et on parle toujours d'argent. Présentement, le Conseil des aînés reçoit environ 455 000 \$ du gouvernement du Québec. Trouvez-vous que c'est assez ou vous aimeriez en avoir plus? En 20 secondes.

Le Président (M. Boulianne): Mme Sauvageau.

M. Lemire (Guy): Ce qu'on se dit essentiellement dans la démarche qu'on fait, c'est que ce qui compte, c'est que, parmi les ressources — et ce n'est pas à nous à faire de l'ingérence dans le budget du Conseil des aînés, bien entendu — on veut qu'une ponction soit réservée aux élus et aux permanents du Conseil des aînés pour qu'ils puissent avoir régulièrement accès au territoire. Donc, se déplacer dans les régions, c'est onéreux, mais c'est nécessaire si on veut qu'il y ait cette symbiose-là entre le Conseil québécois et les groupes de base.

Le Président (M. Boulianne): Merci, M. Lemire. Alors, je passe la parole au député d'Outremont.

M. Laporte: Merci, M. le Président. D'abord, Mme Sauvageau, j'aimerais vous féliciter pour le bon travail que fait le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue et vous dire que je vous envie.

dans un certain sens, d'appartenir à une région où il y a une conscience régionale et une cohésion telles que vous soyez capable de réaliser les choses que vous décrivez dans votre mémoire.

Moi, j'appartiens à la région métropolitaine de Montréal. Évidemment, sur l'île de Montréal en particulier, où les aînés sont un pourcentage important de la population, c'est beaucoup plus difficile d'arriver à une action concertée que ça peut l'être pour le cas de l'Abitibi. Par exemple, dans le comté qui est le mien, il y a le comté d'Outremont—Côtes-des-Neiges, si on déborde un peu du côté des autres comtés périphériques, on a à toutes fins pratiques la proportion de personnes âgées, définie selon les critères de Statistique Canada, qui est le plus élevé au Canada.

Donc, dans mon comté, j'ai beaucoup de personnes âgées, de retraités et d'aînés au sens large et je ne vois pas, comment dirais-je, une organisation de cette population-là qui soit de la qualité de ce que vous me décrivez pour l'Abitibi-Témiscamingue, et ça tient très certainement au fait que, dans une région comme la vôtre, qui est plus homogène, où il y a plus d'homogénéité, en tout cas du point de vue ethnique et culturel, probablement, disons, que la situation se présente différemment et qu'on peut agir plus efficacement. Donc vous êtes privilégiée. Je vous envie de pouvoir vous retrouver dans une situation comme la vôtre.

Évidemment, comme le disait mon collègue de Saint-Hyacinthe, il ne fait aucun doute que vous êtes très... c'est plus qu'efficace, c'est-à-dire que vous êtes extrêmement puissante parce que vous faites bouger les choses, n'est-ce pas? Il vous a demandé comment vous faites.

Mme Bélanger: Est-ce que vous le saviez? Non?

M. Laporte: Vous ne lui avez pas dit, vous n'avez pas répondu à mon collègue, mais c'est assez extraordinaire. J'imagine que, ça, ça vous ravit, quoi, la subvention qui est maintenant accordée aux fins de ce que vous suggérez dans ce mémoire-là. Ça vous convient.

Mme Sauvageau (Aline): Est-ce que je passe par là... Oui, ça nous convient, tout à fait.

Le Président (M. Boulianne): Vous pouvez répondre, Mme Sauvageau.

Mme Sauvageau (Aline): Merci.

M. Laporte: Mais ma deuxième question, c'est... Évidemment, là, je me place toujours du point de vue de votre région, mais vous pouvez me répondre pour ma région d'appartenance à moi. Avez-vous d'autres suggestions pour améliorer le fonctionnement du Conseil, pour améliorer la condition des aînés?

Le Président (M. Boulianne): Merci, M. le député. Alors, Mme Sauvageau, on vous écoute.

Mme Sauvageau (Aline): Présentement, bon, je n'ai pas nécessairement d'autres suggestions pour améliorer le Conseil, mais c'est certain que notre suggestion de départ qui est vraiment de faire les liens avec les tables régionales peut amener justement des améliorations, je pense.

M. Laporte: Je vous poserais la deuxième question. Pour moi qui suis un député urbain, d'un comté urbain sur une île de Montréal qui est le grand espace urbain du Québec, je suis témoin, en tant que député, de situations de vie d'aînés qui sont vraiment des situations alarmantes ou des situations choquantes et même scandalisantes. Est-ce qu'on retrouve des... Par exemple, durant la campagne électorale, durant la dernière campagne électorale, alors que je faisais du porte-à-porte, je suis tombé à plusieurs reprises dans des maisons d'accueil pour aînés et qui n'étaient probablement pas des maisons accréditées ou reconnues et non plus, disons, surveillées par les organismes existants, mais où j'ai vu des choses qui dépassent toute imagination. Par exemple, on a vu des choses, la semaine passée, à la télévision, là, qui nous ont choqués. Et je me rappelle avoir rencontré une personne aveugle qui n'était pas sortie de sa chambre depuis trois ans. Trouvez-vous ça dans vos régions? Dans votre région, est-ce qu'il y a des cas aussi alarmants de maltraitance?

Le Président (M. Boulianne): Mme Sauvageau.

Mme Sauvageau (Aline): Je sais que la région régionale a fait une étude justement sur la violence des aînés et je pense qu'on trouve aussi des cas dans notre région puis c'est... Briser l'isolement n'est pas nécessairement une chose facile, en Abitibi-Témiscamingue autant qu'à Montréal, là, mais c'est sûr qu'il faut y travailler.

M. Laporte: Monsieur, vous aviez une intervention.

Le Président (M. Boulianne): Oui, M. Lemire, allez-y.

M. Lemire (Guy): Oui. C'est en complément à votre remarque sur la question de la mobilisation puis de la participation. C'est sûr qu'on est dans un univers plus restreint, en termes de densité de population, mais avec un défi des distances, mais le «small is beautiful» joue bien en notre faveur dans ce cas-là.

Mais plus précisément, durant l'Année internationale des aînés, on a assumé notre responsabilité qui nous a été demandée de travailler avec les personnes aînées, à les mobiliser. La présidente a fait une tournée de 18 localités où on regroupait les aînés, et ça avait abouti chez nous en un plan d'action, certaines actions à portée locale, donc une responsabilité des aînés qui vivent localement, d'autres à portée régionale qui nous interpellent, nous, la région et d'autres instances, et d'autres à portée nationale. Et c'est précisément les préoccupations

et les besoins des aînés qui sont ce qu'on appelle, nous, de portée nationale, qu'on souhaite développer avec le Conseil des aînés.

Et, en ce sens-là, que ce soit au centre-ville de Montréal ou de Québec ou en Abitibi-Témiscamingue, dans un comté très rural comme le Témiscamingue, il y a des préoccupations d'intérêt national, et c'est là qu'il faut conjuguer ensemble avec les gens qui ont de l'initiative et de la disponibilité, conjuguer nos efforts. Parce que l'aîné qui subit, comme vous dites, une forme de torture ou de mépris, qu'il soit en grand centre ou en milieu rural, c'est la même douleur, c'est la même détresse et c'est la même responsabilité sociale qu'on veut, nous, comme Conseil, partager avec notre table des aînés et toutes les instances au Québec. On a une responsabilité québécoise, nationale, là-dessus.

● (17 h 20) ●

M. Laporte: Est-ce qu'il me reste du temps?

Le Président (M. Boulianne): Oui, vous avez encore du temps, M. le député d'Outremont. Allez-y.

M. Laporte: Vous venez de mentionner la Régie. J'imagine que ce que vous avez en tête, c'est la Régie régionale de la santé et des services sociaux?

M. Lemire (Guy): Oui, un de nos partenaires.

M. Laporte: Les régies sont des organismes qui font régulièrement l'objet de critiques assez sévères. Moi, je ne suis pas toujours d'accord avec ce qu'on dit des régies, parce que j'ai consulté les gens de mon comté qui, dans certains cas, sont des directeurs d'hôpitaux, des directeurs de CLSC et le niveau de satisfaction à l'égard de la Régie des services sociaux du Montréal métropolitain est assez élevé chez ces gens-là. Donc, je pense qu'ils ont une mauvaise presse, peut-être que dans certains cas, c'est fondé, dans d'autres cas, ça ne l'est peut-être pas. Mais, vous, vous avez l'air content, vous avez l'air satisfait de l'action de la régie dans votre coin. Est-ce que c'est le cas?

Le Président (M. Boulianne): Mme Sauvageau, vous voulez répondre, s'il vous plaît?

Mme Sauvageau (Aline): Oui. C'est tout à fait le cas. Bon. Préalablement, les conseils régionaux de développement n'avaient pas la préoccupation de la santé et de l'éducation, mais, avec la Loi sur le développement local et régional, toutes les préoccupations sont du ressort des conseils régionaux de développement. Et, depuis ce temps, on a commencé à travailler avec la régie régionale, et je dois vous dire que la concertation se fait très bien avec la régie régionale, et les gens qui sont là ont la même volonté que nous de développer harmonieusement l'Abitibi-Témiscamingue.

Le Président (M. Boulianne): Merci beaucoup. Vous avez une autre question, M. le député d'Outremont?

M. Laporte: Juste une brève question, là. Je viens de faire une intervention à l'Assemblée nationale sur le budget Landry, où j'en ai fait une critique assez virulente du point de vue de son impact sur la pauvreté. Dans votre région, là, est-ce que vous vous retrouvez avec des phénomènes de pauvreté comparables à ce que j'ai dans mon comté ou à Montréal? Il y a 20 % de la population de l'île de Montréal qui vit dans la pauvreté. Dans Côte-des-Neiges, dont je suis député, il y a 47 % de la population qui vit sous le seuil de la pauvreté. Avez-vous ça, vous autres, ce mal social là chez vous?

M. Lemire (Guy): Oui, tout à fait. Et, justement, dans le contexte du Forum sur le développement social auquel on a été convié à travailler il y a quelques années, on avait fait une importante enquête terrain pour vérifier l'état de la pauvreté. Peut-être que chez nous la notion de misère est moins criante que dans les grands centres parce que les solidarités sont peut-être un petit peu plus possibles, les mouvements diocésains et religieux jumelés aux conseils municipaux... Chez nous, il y a 83 municipalités qui sont à faible densité de population, 300 à 1 000 habitants pour plusieurs. Donc, c'est des tissus qui peuvent plus s'entraider, et ça paraît moins flagrant, les cas. Mais la pauvreté existe, surtout dans une région où il y a un grand taux d'analphabètes et où un chômage est en train de s'emparer des gens qui n'ont pas une possibilité d'avoir les jobs dans les domaines technologiques, dans des domaines un peu plus concurrentiels et aussi de tous ceux qui vivent des situations monoparentales, etc.

Donc, je pense bien que les taux sont à peu près similaires un peu partout et, à plus forte raison, je dirais, dans les milieux très isolés de notre région. Mais, cependant, ce qui compte là-dedans, c'est le genre de conjugaison qu'on peut faire, un peu tout le monde, ministères, organismes du milieu, bénévoles de la régie, d'un CRD, d'un diocèse ou autre, pour lutter, pour atténuer le phénomène de la pauvreté. Et, au CRD, entre autres, c'est une des préoccupations des membres du conseil d'administration.

Le Président (M. Boulianne): Merci beaucoup, M. Lemire.

Une voix: Une petite...

Le Président (M. Boulianne): Oui, j'ai donné une minute de plus à l'autre, je vais vous donner une minute, Mme la députée de Mégantic-Compton.

Mme Bélanger: D'accord. Bon, on sait qu'avec le virage ambulatoire supposément les budgets qui seraient dévolus pour le maintien à domicile et les personnes qui rentrent en foyer public, il faut qu'ils soient très malades, non autonomes, pour qu'ils aient au moins 3 h 30 min à quatre heures de soins médicaux par jour pour avoir accessibilité à ces foyers-là.

Alors, ce qui arrive, le phénomène, c'est qu'il y a beaucoup de foyers privés qui s'ouvrent. Nous, dans

l'Estrie, il y en a plusieurs évidemment et, un moment donné, il y a deux foyers qui ont eu des critiques sévères des personnes âgées qui, après avoir enduré plusieurs mois et même plusieurs années de l'abus verbal, même de la moleserie, ont fait plainte, elles se sont plaintes, elles ont porté plainte à la régie régionale. La régie régionale est allée faire enquête, elle a constaté des choses, qui étaient vraies évidemment, mais elle a fait des recommandations au propriétaire, mais en disant que le propriétaire n'était pas obligé de mettre en pratique les recommandations de la régie. Qu'est-ce que vous pensez de ça, vous, en tant que directeur de la régie régionale? Parce que ce sont des foyers qui ont des permis. Il y a beaucoup de foyers clandestins. Mais les foyers que la régie est allée visiter, c'était des foyers qui avaient des permis d'opération, ils respectaient les normes, probablement, de la Régie du bâtiment, puis tout ça, mais pas nécessairement les normes de salubrité, de la nourriture mal foutue, et tout ça.

Le Président (M. Boulianne): Alors, merci, Mme la députée. Vous avez 30 secondes, pas plus.

Mme Sauvageau (Aline): La question est: Qu'est-ce qu'on pense d'une réaction qui fait que...

Mme Bélanger: Face à ça, là.

Mme Sauvageau (Aline): Bon, en Abitibi-Témiscamingue, on pense que toutes les alliances doivent être faites. Tout doit concorder à assurer le plus possible le bien de nos personnes âgées. Et, même au niveau du conseil d'administration, on a commencé une réflexion là-dessus et on met l'ensemble des intervenants au niveau de cette réflexion-là, et je pense qu'on n'en a pas discuté aujourd'hui. Je pense que les municipalités peuvent avoir aussi une bonne responsabilité.

Le Président (M. Boulianne): Merci beaucoup, Mme Sauvageau, merci beaucoup, M. Lemire, pour votre mémoire. Alors, je demanderais au Conseil consultatif des aînés et aînées de l'Est-du-Québec, M. Gaston Guy de s'approcher, s'il vous plaît.

(Changement d'organisme)

Le Président (M. Boulianne): Je demanderais aux membres de la commission de prendre place, s'il vous plaît. Nous allons continuer notre séance de travail.

Alors, la commission souhaite la bienvenue à M. Gaston Guy, président du Conseil consultatif des aînés et aînées de l'Est-du-Québec. Alors, vous avez, M. le président, 15 minutes pour présenter votre mémoire. Alors, on vous écoute.

Conseil consultatif des aînés et aînées de l'Est-du-Québec

M. Guy (Gaston): Alors, le mémoire que nous vous présentons est relativement court, de sorte que nous

devrions pouvoir le faire dans le temps qui nous est imparti.

Alors, en 1997, lors de l'examen du rôle de quelque 200 organismes gouvernementaux, dont le Conseil des aînés — vous vous souviendrez du Groupe Facal — le Conseil consultatif des aînés et aînées de l'Est-du-Québec, regroupant 17 associations d'aînés et de retraités, en majorité de caractère régional du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, avait soumis la proposition suivante. Actuellement, les associations qui font partie du Conseil consultatif de l'Est regroupent des associations depuis La Pocatière jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine. «Il est résolu d'affirmer qu'il est impérieux de conserver l'actuel Conseil des aînés — à ce moment-là — comme organisme provincial guide nécessaire à la mise en place et au suivi d'une politique du vieillissement dans la société québécoise actuelle et qu'il est requis de donner audit Conseil les ressources indispensables à une recherche adéquate lui permettant de mener à bien sa mission au plus grand bénéfice du Québec.»

● (17 h 30) ●

Aujourd'hui, en février 2000, le Conseil consultatif des aînés et aînées de l'Est-du-Québec tient à réitérer cette proposition. Nous jugeons que les considérants invoqués à l'appui de notre recommandation de l'époque sont toujours valables et particulièrement dans le suivi qui devra être donné à l'Année internationale des personnes âgées et au plan d'action gouvernemental 2001-2004.

L'examen du rapport sur la mise en oeuvre de la Loi sur le Conseil des aînés nous permet d'affirmer notre accord quant aux principes qui appuient la démarche, les interventions et les travaux du Conseil, principes et démarche que l'on peut retrouver dans le rapport du Conseil des aînés du Québec lui-même — puisque je les ai lus là — et notre appui aussi quant aux préoccupations relatives aux aînés et identifiées par le Conseil.

Nous partageons dans une très large mesure les recommandations faites par le Conseil dans les avis, mémoires et études qu'il a déposés jusqu'à maintenant. Nous pensons également que le rôle actif joué par la présidente et les membres du Conseil tout au long de l'Année internationale des personnes âgées, leur collaboration étroite avec le Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées, leur participation à plusieurs forums, colloques, conférences et projets réalisés par diverses associations ou organismes d'aînés du Québec auront permis de créer des liens plus étroits avec les aînés du Québec et fourni au Conseil une meilleure connaissance des grands enjeux et défis d'une société vieillissante et des pistes de solution pour les relever.

Je peux d'autant l'affirmer que j'ai assumé une des fonctions de vice-président du Bureau québécois durant l'Année internationale des aînés et j'avais la responsabilité, de façon plus spécifique, de toutes les relations avec les 17 tables régionales que nous avons mises en place durant l'Année internationale. Alors, j'ai pu à ce moment-là vérifier l'implication que le Conseil des aînés du Québec a eue au cours de l'année dans ce qu'il a entrepris en termes de relations avec l'ensemble des tables. Je suis

également membre du Conseil des aînés du Québec, donc, je ne veux pas mêler les chapeaux, mais ça me permet d'avoir une connaissance peut-être un peu plus complète de la réalité que nous vivons.

Ainsi, l'examen que nous avons fait sur le rapport sur la mise en oeuvre de la Loi sur le Conseil des aînés amène le Conseil consultatif des aînés et aînées de l'Est-du-Québec à vous soumettre les recommandations qui suivent.

Le Conseil des aînés du Québec doit être non seulement conservé, mais reconnu comme essentiel dans le contexte d'une société vieillissante qui a et aura à relever des enjeux et des défis majeurs dans son développement. D'ailleurs, le rapport qui sortira bientôt sur l'Année internationale des aînés, des personnes âgées, je pense, identifiera un certain nombre de ces enjeux et défis, avec des pistes de solutions qui seront proposées.

Nous recommandons que les relations, la collaboration et le partenariat que le Conseil des aînés a favorisés au cours de l'Année internationale des personnes âgées avec certaines associations d'aînés et certains partenaires extérieurs se poursuivent et s'intensifient. La mise en place de tables régionales de concertation d'aînés au cours de l'année 1999 et le maintien permanent de ces tables dans la majorité des régions administratives du Québec devraient constituer pour le Conseil des aînés un lien privilégié avec tous les aînés du Québec. Cela devient maintenant encore plus actuel, puisque, comme vous l'avez mentionné tout à l'heure, nous avons appris avec plaisir la décision qui a été prise de donner une subvention qui totalise autour de 255 000 \$ pour le maintien des tables régionales par Mme Harel.

Pour que le Conseil des aînés puisse exercer son mandat et remplir pleinement son rôle, il doit disposer de ressources humaines et matérielles importantes. Le nombre d'effectifs et le budget global actuel du Conseil des aînés nous apparaissent nettement insuffisants.

En ce qui concerne la loi actuelle sur la mise en oeuvre des aînés, le Conseil consultatif des aînés propose les quelques modifications qui suivent.

L'article 1 nous dit: «Est institué le "Conseil des aînés".» Nous nous accommodons bien avec cette appellation. C'est ce que les associations membres du Conseil disent. Cependant, pour tenir compte de la réalité de la société québécoise, et particulièrement de celle des femmes, nous nous demandons s'il ne serait pas opportun de parler, par exemple, du Conseil des personnes aînées, quoique, encore là, sur le plan purement français, il semble que ce ne soit pas le terme exact. Mais, en tout cas, ce qu'on propose, c'est que, éventuellement, peut-être que l'appellation pourrait tenir compte davantage de cet aspect-là, surtout dans le contexte dans lequel nous vivons depuis plusieurs années où la féminisation devient de plus en plus présente dans tous les gestes que l'on pose.

Pour ce qui concerne les membres, parmi les membres représentés au sein du Conseil, nous pensons que le ministère de l'Éducation devrait s'y retrouver. Est-ce qu'il devrait s'y retrouver en permanence, comme d'autres représentants d'autres ministères, ou ad hoc, à l'occasion?

Ce serait à voir, parce que les aînés sont de plus en plus impliqués comme aînés aussi dans plusieurs universités ou cégeps du Québec. Aussi, au-delà du fait de suivre certains cours, etc., ils sont aussi préoccupés par la question de l'éducation. Et, si on considère les aînés comme des citoyens à part entière, ils seront appelés, comme tous les autres groupes, à dire ce qu'ils pensent de l'éducation aussi. C'est à ce titre-là, je pense, que le ministère de l'Éducation pourrait éventuellement être présent au Conseil.

Quant aux articles 20 et 21 qui portent sur le rapport au gouvernement, nous sommes d'accord avec le dépôt du rapport devant l'Assemblée nationale, tel que prévu dans la loi actuelle, mais nous proposons l'abolition de l'opportunité de maintenir en vigueur le Conseil des aînés à tous les cinq ans. C'est ce que l'article de cette loi contient actuellement. Il devrait, selon nous, avoir un caractère permanent et non pas être remis éventuellement en question à tous les cinq ans.

Le Conseil consultatif des aînés de l'Est-du-Québec est conscient que les personnes aînées du Québec doivent être de plus en plus présentes et actives dans les enjeux et défis d'une société vieillissante. Comme citoyens à part entière, les personnes âgées devront jouer pleinement leur rôle, bénéficier de leurs droits et assumer les responsabilités et devoirs que cela exige. Dans ce contexte, le Conseil des aînés prend toute sa place et son importance.

Le Président (M. Boulianne): Alors, merci beaucoup, M. Gaston Guy, président. Alors, nous avons une période d'échanges. M. le député d'Iberville, vous avez demandé la parole, alors je vous l'accorde.

M. Bergeron: Merci, M. le Président. M. Guy, merci de votre présence, de votre qualité de mémoire que je trouve intéressant. En première page, vous parlez d'une politique de vieillissement. C'est devenu une vérité de La Palice, la société québécoise est une société qui vieillit rapidement, un taux de natalité parmi les plus bas de l'Occident, et on va se retrouver avant longtemps — et c'est peut-être déjà commencé — avec une pyramide inversée. Dites-moi, quand vous parlez d'une mise en place, d'un suivi d'une politique de vieillissement, on entend souvent ça comme réalité. Les gens en parlent, les gens appellent ça de tous leurs voeux qu'il y ait de la part de l'État une politique de vieillissement. Est-ce que vous pouvez un peu élaborer là-dessus, nous donner quelques pistes d'orientation?

M. Guy (Gaston): La résolution qui est ici, elle date de 1997. À ce moment-là, on parlait davantage de politique de vieillissement, parce que ça a évolué quand même relativement vite. Depuis les dernières années, les gens s'entendent plus ou moins. Si on entend, par politique du vieillissement, une politique qui ne contiendrait que des éléments qui s'appliquent aux aînés de façon spécifique, ça, on serait assez peu d'accord parce que ça risquerait davantage, peut-être, de ghettoïser ou de marginaliser les aînés. Ce dont on parle de plus en plus — parce que le

débat n'est pas terminé là-dessus — on parle davantage d'une politique d'une société en vieillissement, comme vous venez de le dire. Qu'on le veuille ou non, ça, c'est une réalité.

Et, si on veut faire un peu de prospective, il est sûr que l'on ne peut pas envisager la façon dont la société va évoluer, dont la société va être organisée dans un contexte où les aînés représenteront dans 30 années d'ici presque le quart de notre société. Alors, il faut que toute la société dans son ensemble se développe avec cette réalité-là qui nous fait face déjà à l'heure actuelle et qui nous fera face de plus en plus avec l'avenir. Et maintenant les gens vont parler d'une politique d'équité sociale qui s'adressera à tous les groupes de la société, mais qui tiendra compte des aînés, comme elle devra tenir compte des jeunes et des moins jeunes. C'est plus vers ça, en tout cas, que les discussions, moi, auxquelles j'ai assisté jusqu'à maintenant s'en vont. Mais le débat n'est pas terminé là-dessus, n'est pas clos.

Le Président (M. Boulianne): Merci, M. Guy. M. le député d'Iberville

M. Bergeron: Oui. Un complément, s'il vous plaît. Donc, on devrait parler davantage de politique de société en vieillissement. Et il y a toute la place des aînés dans cette société-là, mais il y a aussi la place de la retraite, la place des retraités. Je réfléchis peut-être un peu tout haut, mais il y a sûrement des pistes du côté de l'âge de la retraite. Est-ce qu'il faut abolir ça, il faut que les gens soient de plus en plus actifs sur le marché du travail, ainsi de suite? J'aimerais vous entendre, vous, en tant que président du Conseil consultatif des aînés et des aînées de l'Est-du-Québec.

• (17 h 40) •

Le Président (M. Boulianne): Merci, M. le député d'Iberville. M. Guy.

M. Guy (Gaston): Nous avons tenu au cours de l'année... le Bureau québécois a tenu des audiences sur toute la question du marché du travail d'une société vieillissante, toute la question des retraités, des ressources dont on est en train de se priver, etc., la réalité aussi de certaines personnes aînées qui veulent continuer de travailler, etc., le droit au travail. Bon. Il y a des pistes de solutions qu'on a retenues dans le rapport que nous venons de sortir, mais, pour répondre de façon plus précise à votre question, les aînés ne sont pas un groupe monolithique, hein? Et ils ne sont pas un groupe homogène. Moi, quand j'ai pris ma retraite, mon père avait 100 ans. Alors, vous vous imaginez bien qu'entre lui et moi il y avait peut-être au moins une, peut-être deux générations.

Alors, il faut donc penser maintenant à une société qui, de plus en plus, reçoit des aînés relativement jeunes parce qu'on devient aînés très vite aujourd'hui. On prend la retraite, pour plusieurs, à 55 ans et, tout de suite, on tombe, dans le langage, comme un aîné. Alors, à ce moment-là, ça appelle, ça, des modifications fondamentales dans la société, et il faut donc d'abord créer une

espèce de... Quand on parle d'intergénération, par exemple, il faut donc créer d'abord de l'intergénération entre les groupes d'aînés eux-mêmes parce que, là, il y a une nouvelle génération d'aînés qui arrivent avec une nouvelle culture, avec une nouvelle formation, avec un dynamisme nouveau, et tout, plus jeunes. Donc, à ce moment-là, quand on se retrouve avec des gens qui ont 80, 85, 90 ans, bien, écoute un peu, là, on réalise très vite qu'on n'est pas sur la même longueur d'onde à certains égards, qu'on n'a pas tous le même... Alors, il faut donc que nous puissions, entre les aînés, faire d'abord cette intergénération-là.

Et, en ce qui concerne le marché du travail, je pense qu'on ne pourra pas, qu'on le veuille ou non, dans quelques années, au rythme où la natalité est, au rythme où on s'en va, se priver des ressources extraordinaires à tous égards que représentent les personnes de 55 ans et plus. La société qui se permettrait ça irait, à mon point de vue, vers l'échec parce que ce sont des ressources fondamentales. Elle irait à l'échec à deux égards, autant sur le plan développement de la société qu'elle manquerait de ressources. On ne peut pas se permettre ça. On ne pourra pas indéfiniment.

Et on a vu les impacts de ces mises à la retraite massives, qui avaient, à certains égards, des bons côtés, d'accord, et qui étaient faites pour de bonnes raisons possiblement, mais on réalise à un moment donné qu'on est en train de perdre toute la compétence, l'expérience et comment, maintenant, cette compétence, cette expérience-là, on peut faire en sorte qu'elle soit utilisée et qu'elle soit utilisée en collaboration et entre les générations. Il y a de plus en plus de mentors. Bon, on parle de mentorat, etc., mais, moi, personnellement... Comme vous, quand vous prendrez votre retraite, j'en suis convaincu, vous allez être possiblement intéressé à travailler avec des gens, à leur apporter ce que vous pouvez, puis eux autres vont apporter ce qu'ils ont. Le dynamisme de la jeunesse, on peut l'allier à l'expérience des aînés, et c'est ensemble, les deux, avec autant la flamme des jeunes que l'expérience des personnes âgées, qu'on peut faire une société qui va rester intéressante.

Le Président (M. Boulianne): Merci, M. Guy. M. le député...

M. Guy (Gaston): Je ne veux pas vous servir un discours politique, remarquez.

Le Président (M. Boulianne): Oui, vous avez encore une minute, vous avez encore du temps. M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Dion: Bien, écoutez, je veux simplement, pour une minute, en profiter pour saluer M. Guy qui fait un travail extraordinaire. Ça a été très intéressant de vous entendre. Je pense que j'ai pris bonne note de ce que vous avez dit, en particulier de votre avis concernant les articles 20 et 21. Vous ne voulez pas que le sort du Conseil des aînés soit remis en question tous les cinq ans, mais vous

tenez à ce qu'il y ait un rapport à tous les cinq ans sur l'application de la loi. Alors, je pense que c'est très clair et c'est très éclairant pour nous. Je vous en remercie et je vous souhaite bon succès dans la continuation de votre travail.

Le Président (M. Boulianne): Bien. Merci beaucoup, M. le député. Alors, M. le député d'Outremont, vous avez la parole.

M. Laporte: Merci beaucoup, M. le Président. M. Guy, je vous remercie de cet excellent petit mémoire. J'aurais deux ou trois questions. La première, je ne devrais peut-être pas vous la poser parce que, étant sociologue de formation, je devrais pouvoir y répondre moi-même, n'est-ce pas? mais je vais vous la poser quand même parce que vous avez l'air d'une personne éclairée et peut-être que vous êtes, comme on dirait, un sociologue naturel plutôt qu'un sociologue professionnel. C'est peut-être mieux que les sociologues.

M. Guy (Gaston): Ha, ha, ha! Je suis un ancien directeur de cégep, alors... Mais pas sociologue.

M. Laporte: Écoutez, moi, je suis tout à fait d'accord avec la recommandation que vous aviez faite parce qu'il m'apparaît que... Je ne sais pas comment la nommera-t-on, je ne le sais pas, mais je suis tout à fait d'avis que le Québec a besoin en priorité d'une politique du vieillissement ou d'une politique qui nous éclaire sur les enjeux et les défis d'une société vieillissante, comme vous me dites.

Je me rappelle fort bien qu'à l'époque où j'étais haut fonctionnaire j'ai participé durant près d'un an, un an et demi, sous le gouvernement libéral, à un comité interministériel visant à construire une politique comme celle-là, que ça n'a pas abouti et qu'il n'y a rien qui a abouti en matière de politique de vieillissement depuis cette époque-là. C'est-à-dire, actuellement, je l'ai dit l'autre jour à cette commission et je pense que je parlais en connaissance de cause et sans me tromper, nous n'avons pas de politique de vieillissement au Québec, nous avons des mesures visant à aider les aînés, les gens âgés, et ainsi de suite.

La question que je vous pose, c'est: Pourquoi pensez-vous que nous n'en ayons pas une politique du vieillissement ou une politique de la société vieillissante dont nous avons tellement besoin et dont nous allons avoir de plus en plus besoin avec le temps?

Le Président (M. Boulianne): Merci, M. le député d'Outremont. M. Guy.

M. Guy (Gaston): Remarquez que vous me posez là une question fort difficile. Je n'ai pas la réponse précise à cela, sauf quelques réflexions que je pourrais vous transmettre. Quand on parle d'une politique de vieillissement dans le sens où j'en ai parlé tout à l'heure, je vais vous l'illustrer par un exemple. Que l'on touche au secteur du logement ou au secteur du transport, quand on pense à

une politique qui touche le transport, qui touche le logement, l'habitation, etc., on devrait la faire et la développer dans une optique où on est dans une société vieillissante. Il faudrait arrêter de construire les maisons comme on les construisait. Les moyens de transport, il faut les adapter, il faut les prévoir déjà, pas attendre qu'on ait 25 % des personnes âgées pour les adapter. C'est dans ce contexte-là que je vous dis qu'on parle davantage d'une politique d'équité sociale ou de vieillissement, mais pas une politique qui s'adresse uniquement aux personnes aînées. C'est plus global, je l'admets, mais c'est une approche qui est fort différente. Je ne sais pas si ça vous éclaire un peu. Moi, c'est là où j'en suis rendu dans ma réflexion là-dessus, mais je pense que c'est vers ça qu'on devrait aller.

M. Laporte: Mais vous dites une politique d'une société vieillissante et non pas une politique qui s'adresse uniquement à une clientèle, ou à un segment, ou à une catégorie sociale, soit celle des gens âgés. Évidemment, la différence que vous faites entre les deux... Je vais vous donner un exemple, par exemple, qui, pour moi, est un exemple assez choquant dans la vie quotidienne, là, le changement technologique. L'introduction des nouvelles technologies de communication, à mon avis, place les gens âgés, si on veut employer cette expression un peu fourre-tout, dans des situations qui frisent la discrimination.

Moi, j'ai été témoin, par exemple, dans les banques, n'est-ce pas... Dans mon comté, il y en a beaucoup de banques, et je me suis amusé à un moment donné à aller m'asseoir dans les banques pour examiner comment les gens âgés réagissaient aux nouvelles technologies des guichets automatiques, et ainsi de suite. J'ai assisté à des éclats de colère de la part de certains gens âgés parce qu'ils étaient habitués à certaines formes de service et qu'on était en train de leur demander de se déshabituer et de s'habituer rapidement à des nouvelles formes de service auxquelles il est plus facile pour les jeunes de s'habituer que pour les gens qui ont eu ces vieilles habitudes.

● (17 h 50) ●

Prenez, par exemple, les réponders téléphoniques. Moi, j'utilise beaucoup le téléphone, je suis, comme vous, fréquemment en contact avec les réponders, mais je suis souvent frustré par la rapidité du débit des réponders et je me dis, si j'avais 82 ans, j'aurais probablement plus de problèmes avec ces débits que j'en ai à l'âge que j'ai maintenant. Donc, on est dans une société qui n'est pas adaptée, ou qui n'est pas accueillante, ou qui répond mal aux conditions des personnes dont on parle. Dans le domaine du transport, là, avez-vous d'autres exemples?

M. Guy (Gaston): Mais je pense qu'on peut se rejoindre. Si on n'a pas ça, c'est parce qu'on ne l'a pas prévu comme ça. Ce que je veux dire, c'est: n'attendons pas de vivre les situations, prévenons-les et développons les systèmes pour qu'ils puissent répondre à ça au bon moment. Qu'on ait des retards actuellement un peu partout, ça s'explique parce que ce n'est pas comme ça qu'on a développé notre société. Et le phénomène de la

société vieillissante, il est actuel puis il était prévisible, mais on s'est très peu préoccupés de ce phénomène-là. On commence juste, depuis quelques années, à en discuter.

Et je discutais cet après-midi avec la Commission des droits de la personne, et encore là c'est un peu la même chose. Que les aînés aient les mêmes droits que tout le monde et comme tout citoyen, ça va. On ne préconise pas tellement une loi spéciale, mais ce qu'il faut que l'État assure, c'est qu'une fois qu'on a donné un droit à quelqu'un ou reconnu un droit à quelqu'un, à un citoyen, il faut lui donner les moyens pour qu'il puisse l'exercer. Alors, c'est davantage au niveau de l'exercice du droit qu'on risque d'avoir des difficultés avec les aînés parce qu'il manque de soutien, il manque d'information, il manque de formation des intervenants, de formation des aînés eux-mêmes. On doit travailler beaucoup sur les préjugés et les stéréotypes. C'est par des actions comme celles-là qu'on rendra les aînés davantage autonomes de plus en plus. Parce qu'ils sont capables d'être autonomes aussi, mais à la condition qu'on leur donne les moyens. Et, à ce moment-là, plus ils seront autonomes, plus ils seront bien informés, mieux ils seront armés, plus ils pourront faire valoir leurs droits et les défendre. Ceci étant dit, il restera toujours des situations critiques auxquelles il faudra apporter des solutions rapidement et ad hoc. Ça, j'en conviens.

M. Laporte: Vous parlez de stéréotypes, je lisais dernièrement un petit livre — je ne l'ai malheureusement pas avec moi, il est à mon bureau — qui a été fait par un auteur qui s'appelle Laurent Roy sur le vieillissement au Québec et qui montre justement, disons, l'étendue des stéréotypes, parce que, lorsqu'on examine les conditions de santé, les conditions d'autonomie, les capacités d'initiative des personnes âgées, on trouve que c'est beaucoup mieux que ce que la stéréotypie conventionnelle nous porte à croire, n'est-ce pas?

Et là il y a une autre question que je voudrais vous poser, et là je vous la pose un peu de mon point de vue de sociologue. La théorie sociologique du vieillissement qui est la théorie conventionnelle actuellement, c'est ce qu'on appelle la théorie du désengagement social, comme si vieillir, c'était devenir socialement désengagé ou s'acheminer vers la marginalité sociale. Ce n'est pas vrai, ça. Donc, comment pensez-vous, vous, qu'on peut contrer cette... En fait, la question que je vous pose, c'est la suivante: Est-ce que, dans votre pratique à vous de personne intéressée à ces questions-là, vous avez vu naître ou vous voyez naître de nouvelles formes d'engagement social de la part des aînés? Vous comprenez ma question?

M. Guy (Gaston): Oui, oui.

Le Président (M. Boulianne): M. Guy, vous voulez répondre, s'il vous plaît?

M. Guy (Gaston): Si vous avez suivi un peu ce qui s'est dit et fait durant l'Année internationale des personnes âgées, vous aurez remarqué que le discours qui

était porté, c'était de dire: Il faut que les aînés soient considérés comme des personnes responsables, des adultes responsables, un actif pour la société, des citoyens à part entière qui doivent assumer leur rôle de citoyens puis qui doivent aussi, comme citoyens, recevoir les services auxquels ils ont droit. On a mis l'accent davantage sur l'actif que représentent les personnes aînées que sur un discours auquel on est un peu habitués souvent. Quand on parle d'aînés, souvent on pense à santé, on pense hôpital, on parle... Il y a 10 % des aînés, à peu près, qui sont dans des situations très difficiles, mais les 90 %, les autres, ils sont où? Ils sont chez eux puis ils travaillent, pour plusieurs. Et, s'ils ne travaillent pas sur le marché du travail, ils s'engagent. Puis il y en a de plus en plus.

Et la nouvelle cohorte des aînés, c'est à cela qu'il faut essayer de l'amener, parce que ça, ça se développe. Et, plus les gens apprendront à s'impliquer et à se considérer comme des gens actifs et capables d'exercer un rôle dans leur société, plus on pourra arriver à ça, et la conception du vieillissement, à ce moment-là, sera changée. Mais là on s'attaque à de la culture, on s'attaque à des préjugés, et ça, c'est long. Mais ce n'est pas parce que c'est long que ce n'est pas vrai et que ce n'est pas l'orientation qu'on devrait choisir.

Le Président (M. Boulianne): Alors, on vous remercie beaucoup... Trente secondes, M. le député d'Outremont.

M. Laporte: M. Guy, je vais vous donner un exemple, disons, que j'ai vu dans la politique québécoise de la lecture de Mme Beaudoin. À l'époque où elle était ministre de la Culture, on a fait une politique de la lecture, et je me rappelle très bien qu'on avait eu un forum et que le premier ministre y assistait, et que nulle part dans cette politique de la lecture — et ils l'ont inclus suite à mon intervention — ne mentionnait-on le rôle que les aînés pourraient avoir comme soutiens de l'apprentissage de la lecture des petits enfants. Écoutez, donc on a un discours qui reconnaît les aînés dans un premier temps, mais, lorsqu'on en vient à fabriquer des politiques publiques, les aînés sont souvent les grands oubliés. Vous êtes d'accord avec ça?

M. Guy (Gaston): Je réserverai ma réponse à l'exemple précis que vous me donnez, sauf que je suis d'accord que... Quand je disais tout à l'heure qu'il faut, quand on développe des politiques, penser, bien il faut penser à tout le monde. Et, pour ça, moi, en tout cas, personnellement, je suis très heureux de voir que, dans la reconnaissance des tables régionales, qui ne sont pas encore toutes organisées, mais qui vont s'organiser, j'en suis convaincu pour avoir travaillé pendant un an là-dessus... je suis content qu'enfin on reconnaisse que les aînés des régions doivent s'organiser, doivent se donner un moyen. Merci.

Le Président (M. Boulianne): Merci. Étant donné que j'ai donné une minute au député d'Outremont, le

député d'Iberville m'a demandé une minute. Si on veut être équitable, alors 30 secondes pour la question et 30 secondes pour la réponse.

M. Bergeron: Bien, écoutez, une des dernières choses que vous avez dites: il faut penser à tout le monde. Et, tantôt, quand vous m'avez repris, vous avez dit: Il faut davantage penser à une politique de société en vieillissement. Écoutez, j'ai trouvé vos interventions très articulées, cher monsieur, et je me dis, bien, qu'une société, c'est global, et, si la société vieillit, il ne faut pas penser aux aînés simplement, il faut prendre la société dans sa globalité, avec tous les gens qui la composent. Et le vieillissement de la population fait en sorte, bien, qu'il y a beaucoup de gens qui sont là, ça influence numériquement, du moins, sur les autres groupes, et il faut penser global, et c'est concernant toute la société, toute la population qu'il faut s'adresser pour que vive une nouvelle réalité. Est-ce que vous êtes d'accord avec ce que je viens de vous dire? Plus ou moins?

Le Président (M. Boulianne): Merci. Ça va?

M. Guy (Gaston): Personnellement, oui.

Le Président (M. Boulianne): Bon. Alors, merci beaucoup, M. Gaston Guy, pour votre exposé, votre mémoire. La commission de la culture ajourne ses travaux au mercredi 22 mars, à 9 h 30, pour une séance de travail SODEC et le CALQ et, après la période des affaires courantes, à la salle Louis-Hippolyte-LaFontaine, pour la suite des auditions publiques sur le Conseil des aînés. Alors, bonsoir, tout le monde.

(Fin de la séance à 17 h 59)